



CONSTRUIS TON AVENIR

Fiches de formations
en alternance
2025-2026

LYCÉE

SCIENCESTECH

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée par **AFNOR Certification**
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

Sommaire

COMMERCE

- 03** LYCÉE CAP Équipier Polyvalent du Commerce
- 09** LYCÉE Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente - Option A
- 15** LYCÉE Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente - Option B

BATIMENTS

- 21** LYCÉE CAP interventions en maintenance technique des bâtiments
- 27** LYCÉE Bac Pro Technicien Géomètre - Topographe
- 33** LYCÉE Bac Pro Technicien d'Études du Bâtiment
Option A : Études et Économie

ACCUEIL

- 39** LYCÉE Bac Pro Métiers de l'Accueil

GESTION RH

- 45** CFP BAC PRO Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités
- 51** CFP BTS Gestion de la PME
- 57** CFP BTS Support à l'Action Managériale
- 63** CFP BTS Comptabilité – Gestion
- 69** CFP Licence Gestion des Ressources Humaines
- 75** CFP Licence Gestion des Organisations
- 81** CFP Ms Manager des Ressources Humaines

QHSE-GESTION DES RISQUES

- 88** CFP Bachelor Responsable QHSE
- 94** CFP Ms Manager des Risques et des Assurances de l'entreprise

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

- 101** CFP BTS Gestion des Transports et Logistique Associée

INFORMATIQUE

- 107** CFP BTS Services Informatiques aux Organisations

COMMERCE, VENTE ET MARKETING

- 113** SCIENCESTECH BTS Conseil en Commercialisation de Solutions Techniques
- 119** CFP BTS Management Commercial Opérationnel
- 125** CFP BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client
- 131** CFP BTS Professions Immobilières
- 137** CFP BTS Assurance
- 143** CFP Bachelor Assurance et Banque
- 149** CFP Bachelor Responsable du Développement Commercial
- 156** CFP Mastère européen Management et stratégie d'entreprise
Titre Manager des Organisations

BÂTIMENT ET ÉNERGIE

- 164** SCIENCESTECH BTS FED Option Génie Climatique et Fluidique
- 170** SCIENCESTECH BTS FED Option Domotique et Bâtiments Communicants
- 176** SCIENCESTECH BTS FED Option Froid et Conditionnement d'Air
- 182** SCIENCESTECH BTS Métier du Géomètre – Topographe et de la Modélisation Numérique
- 188** SCIENCESTECH LICENCE Énergétique et fluides du bâtiment

NOS AUTRES FORMATIONS

- 194** SCIENCESTECH Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes

CAP Équipier Polyvalent du Commerce

Titre à finalité professionnelle « CAP Équipier Polyvalent du Commerce » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 3 - Enregistré au RNCP N°34947 - code NSF 312 - code diplôme 50031224 - Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2020 au 31/08/2025 délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 1 an
228 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise
3 jours au Lycée**

et 16 semaines complètes en entreprise chaque année*

*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification
de niveau 3**



Lycée Professionnel Privé Charmilles
15 rue Montesquieu
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité
pour l'apprenti**



**Formation accessible à
tous types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

Âge : contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

Niveau d'entrée : 3ème générale, 3ème prépa-métier, 3ème SEGPA ou tout diplôme de niveau II.

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

Après la formation

Après le CAP EPC, un Bac Pro des Métiers du Commerce et de la Vente (Option A : Animation et Gestion de l'Espace Commercial ou Option B : Prospection Clientèle et Valorisation de l'Offre Commerciale) est envisageable, sous statut scolaire ou en apprentissage en intégrant la classe de 2ème année.

Contacts

Françoise ROMERO
Directrice Adjointe
04 76 12 16 75
fromero@les-charmilles.fr

Alice DANESHRAID
Référente mobilité international
04 76 12 97 20
adaneshraid@les-charmilles.fr

Pascale SINNER
Référente handicap & Innovation Pédagogique
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Sous l'autorité du commerçant, du responsable de la surface de vente ou du rayon, le titulaire du CAP Équipier Polyvalent du Commerce devra être capable de :

- Accueillir et informer le client.
- Présenter les caractéristiques commerciales et techniques des produits.
- Conseiller le client et conclure la vente.
- Proposer des services d'accompagnement de la vente et contribuer à la fidélisation du client.
- Participer à la réception, préparation et la mise en valeur des produits et, les cas échéant, à l'expédition.

Terrain d'accueil

L'étudiant de CAP Équipier Polyvalent du Commerce peut exercer son activité dans tout type de magasin accueillant du public dont l'activité principale est la vente de produits (biens ou services). Les structures d'accueil ont donc des besoins en étiquetage et mise en rayon des produits, tâches qui peuvent être confiées aux titulaires du CAP.

Ils sont formés à utiliser des documents commerciaux tels que des documents d'inventaire, de livraison, à se servir de logiciels de caisse.

Enfin, la clientèle peut être accompagnée dans ses achats au sein de la structure d'accueil. Les enseignements en communication professionnelle et commerciale permettent aux élèves d'établir le contact avec cette clientèle.

Modalités d'inscription

Le CAP Équipier Polyvalent du Commerce est accessible pour les élèves issus de :

- 1ère année de CAP pour une entrée en 2ème année de CAP
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Réception et suivi des commandes		3	CCF
Mise en valeur et approvisionnement		5	CCF
Conseil et accompagnement du client dans son parcours d'achat		6	CCF
Prévention, santé, environnement	25	1	CCF
Français, Histoire-géographie, enseignement moral et civique	78	3	CCF
Mathématique et physique-chimie	25	2	CCF
Education physique et sportive	50	1	CCF
Anglais	50	1	CCF
	228	22	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte sept épreuves obligatoires. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieur à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Pour les contrats de professionnalisation : nous contacter pour un devis.

Coût de prise en charge par l'OPCO préconisé par France Compétences hors accord de branche : 7 700 €.

Rémunération de l'alternant – contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Rémunération de l'alternant – contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis à partir de 17 ans
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
2ème année	2025-2026	Sept 2025	Juillet 2026

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2024. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

Statistiques

Taux de réussite	2023	2022
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	NOUVEAU RENTREE 2025	
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**		
Taux de rupture		
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)		
Insertion professionnelle		
Taux de poursuite d'étude		
Satisfaction globale apprenti(e)		
Satisfaction globale entreprises		

* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente - Option A

Animation et gestion de l'espace commercial

Titre à finalité professionnelle « Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial » -

Diplôme reconnu par l'État de niveau 4 - Enregistré au RNCP N°38399 - code NSF 312 - code diplôme 40031213 -

Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028

délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 2 ans
1350 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise
3 jours au Lycée**

et 16 semaines complètes en entreprise chaque année*

*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification
de niveau 4**



Lycée Professionnel Privé Charmilles
15 rue Montesquieu
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité
pour l'apprenti**



**Formation accessible à
tous types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

Âge : contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

Niveau d'entrée : Seconde professionnelle, Seconde générale, 1ère ou Terminale toutes spécialités ou tout diplôme de niveau V (CAP/BEP).

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

Après la formation

Suite des parcours possibles :

Après ce Bac Pro Commerce, une poursuite d'études est envisageable en BTS ou en Mention Complémentaire, le plus souvent en alternance.

Exemples de formations possibles :

- MC Vendeur spécialisé en alimentation
- MC Assistance, conseil, vente à distance
- BTS Management commercial opérationnel (MCO - ex-BTS MUC)

Contacts

Françoise ROMERO
Directrice Adjointe
04 76 12 16 75
fromero@les-charmilles.fr

Alice DANESHRAID
Référente mobilité international
04 76 12 97 20
adaneshraid@les-charmilles.fr

Pascale SINNER
Référente handicap & Innovation Pédagogique
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr



Objectifs pédagogiques

Le titulaire du Bac Pro MCV option A – Animation et gestion de l'espace commercial sera amené à travailler au sein de l'équipe commerciale de l'unité :

- Participer à l'approvisionnement
- Vendre, conseiller et fidéliser
- Participer à l'animation de la surface de vente
- Assurer la gestion commerciale attachée à sa fonction

Terrain d'accueil

Tout type de magasin accueillant du public dont l'activité principale est la vente de produits (biens ou services). Les tâches confiées sont les activités habituelles assurées par un vendeur, assistant, employé de commerce : organisation de l'offre de produits, gestion du rayon, vente, action de promotion-animation.

Modalités d'inscription

Le Bac Pro MCV option A est accessible pour les élèves issus de :

- 1ère pour une rentrée en Terminale professionnelle de la même filière
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Economie - droit	50	1	Ponctuel écrit
Mathématiques	120	1	CCF
Animation et gestion de l'espace commercial		4	Ponctuel écrit
Vente-conseil	450	3	CCF
Suivi des ventes		2	CCF
Fidélisation de la clientèle et développement de la relation client		3	CCF
Prévention, santé, environnement	50	1	Ponctuel écrit
Anglais : écrit, oral	120	1 1	CCF
Espagnol ou Italien : écrit, oral	120	1 1	CCF
Français	120	2.5	Ponctuel écrit
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	120	2.5	Ponctuel écrit
Arts appliqués et culture artistique	50	1	CCF
Éducation physique et sportive	100	1	CCF
Projet : présentation orale note du livret	50		
	1350	26	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat



Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte sept épreuves obligatoires. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.



Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Pour les contrats de professionnalisation : nous contacter pour un devis.

Coût de prise en charge par l'OPCO préconisé par France Compétences hors accord de branche : 7 700 €.

Rémunération de l'alternant - contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Rémunération de l'alternant - contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle



Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis à partir de 17 ans
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
1ère année	2024-2025	Sept 2024	Juillet 2025
2ème année	2025-2026	Sept 2025	Juillet 2026

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2024. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

Statistiques

Taux de réussite	2023	2022
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	100%	100%
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**	100%	100%
Taux de rupture		
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	NC	NC
Insertion professionnelle		
Taux de poursuite d'étude		
Satisfaction globale apprenti(e)		
Satisfaction globale entreprises		

* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente - Option B

Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

Titre à finalité professionnelle « Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale »
Diplôme reconnu par l'État de niveau 4 - Enregistré au RNCP N°38399 - code NSF 312 - code diplôme 40031214 -
Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028
délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent: alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 2 ans
1350 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise
3 jours au Lycée**

et 16 semaines complètes en entreprise chaque année*
*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification
de niveau 4**



Lycée Professionnel Privé Charmilles
15 rue Montesquieu
38100 Grenoble

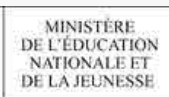


**Aucun frais de scolarité
pour l'apprenti**



**Formation accessible à
tous types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

Âge : contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

Niveau d'entrée : Seconde professionnelle, Seconde générale, 1ère ou Terminale toutes spécialités ou tout diplôme de niveau V (CAP/BEP).

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

Après la formation

Suite des parcours possibles :

Une poursuite d'études est envisageable en BTS ou en Mention Complémentaire le plus souvent en alternance.

Exemples de formations possibles :

- BTS Négociation et digitalisation de la relation client
- BTS Management commercial opérationnel
- BTSA technico-commercial

Contacts

Françoise ROMERO
Directrice Adjointe
04 76 12 16 75
fromero@les-charmilles.fr

Alice DANESHRADE
Référente mobilité international
04 76 12 97 20
adaneshrad@les-charmilles.fr

Pascale SINNER
Référente handicap & Innovation Pédagogique
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr



Objectifs pédagogiques

Le titulaire du Bac Pro MCV option B – Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale est un vendeur qui intervient dans une démarche commerciale active.

Son activité consiste à :

- Prospecter la clientèle potentielle.
- Négocier des ventes de biens et de services.
- Participer au suivi et à la fidélisation de la clientèle dans le but de développer les ventes de l'entreprise.

Terrain d'accueil

Tout type d'entreprise ou de magasin disposant de commerciaux itinérants se déplaçant hors de l'entreprise ou du magasin pour rencontrer leurs clients ou futurs clients.

Il s'agit d'entreprises commerciales (concessionnaires, commerce de gros...), de services, (vente de prestations telles que l'entretien, la location, la communication publicitaire, l'assurance, l'immobilier), de production, de fournitures industrielles.

Modalités d'inscription

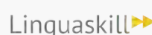
Le Bac Pro MCV option B est accessible pour les élèves issus de :

- 2nde ou 1ère pour une entrée en 1ère professionnelle
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Economie - droit	50	1	Ponctuel écrit
Mathématiques	120	1	CCF
Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale		4	Ponctuel écrit
Vente-conseil	450	3	CCF
Suivi des ventes		2	CCF
Fidélisation de la clientèle et développement de la relation client		2	CCF
Prévention, santé, environnement	50	1	Ponctuel écrit
Anglais : écrit, oral	120	1 1	CCF
Espagnol ou Italien : écrit, oral	120	1 1	CCF
Français	120	2.5	Ponctuel écrit
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	120	2.5	Ponctuel écrit
Arts appliqués et culture artistique	50	1	CCF
Éducation physique et sportive	100	1	CCF
Projet : présentation orale note du livret	50		
	1350	26	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte sept épreuves obligatoires. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.



Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Pour les contrats de professionnalisation : nous contacter pour un devis.

Coût de prise en charge par l'OPCO préconisé par France Compétences hors accord de branche : 7 700 €.

Rémunération de l'alternant – contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Rémunération de l'alternant – contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle



Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis à partir de 17 ans
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
1ère année	2024-2025	Sept 2024	Juillet 2025
2ème année	2025-2026	Sept 2025	Juillet 2026

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2024. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

Statistiques

Taux de réussite	2023	2022
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	100%	100%
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**	100%	100%
Taux de rupture		
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	NC	NC
Insertion professionnelle		
Taux de poursuite d'étude		
Satisfaction globale apprenti(e)		
Satisfaction globale entreprises		

* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

CAP interventions en maintenance technique des bâtiments

Titre à finalité professionnelle « CAP - Interventions en maintenance technique des bâtiments » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 3 - Enregistré au RNCP N°35696 - code NSF 230r - code diplôme 22486 - Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2021 au 31/08/2026 - délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 1 an
228 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise
3 jours au Lycée**

et 16 semaines complètes en entreprise chaque année*

*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification
de niveau 3**



Lycée Professionnel Privé Charmilles
15 rue Montesquieu
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité
pour l'apprenti**



**Formation accessible à
tous types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

Âge : contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

Niveau d'entrée : 3ème générale, 3ème prépa-métier, 3ème SEGPA ou tout diplôme de niveau II.

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

Après la formation

Types d'entreprises : Entreprises de bâtiment qui gèrent des contrats d'entretien, services internes des collectivités locales.

Domaines d'intervention : écoles, hôpitaux, stades, immeubles, maisons de retraite, bâtiments industriels, associations, complexes touristiques, etc.

Il est possible sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec un certificat de spécialisation (CS) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

Contacts

Françoise ROMERO
Directrice Adjointe
04 76 12 16 75
fromero@les-charmilles.fr

Alice DANESHAD
Référente mobilité international
04 76 12 97 20
adaneshad@les-charmilles.fr

Pascale SINNER
Référente handicap & Innovation Pédagogique
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr



Objectifs pédagogiques

Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités dans les entreprises chargées de l'entretien des bâtiments et dans les services généraux des collectivités.

Ses domaines d'activités concernent la maintenance :

- des ouvrages de finition, menuisés du bâtiment, hourdés.
- des installations et équipements sanitaires et thermiques, électriques (courants forts et faibles) pour assurer le maintien de l'état initial mais proposer aussi des actions correctives afin d'améliorer leurs performances.

Il intervient dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment à l'intérieur et à l'extérieur, indifféremment dans les constructions du secteur résidentiel, les établissements tertiaires ou industriels et les établissements de collectivités publics ou privés (santé, scolaires, administratifs...).

Terrain d'accueil

Le titulaire de ce diplôme travaille dans des entreprises d'entretien de bâtiments et dans les services généraux des collectivités.

Modalités d'inscription

Le CAP interventions en maintenance technique des bâtiments est accessible pour les élèves issus de :

- 3ème générale, 3ème prépa-métier, 3ème SEGPA ou tout diplôme de niveau II.
- 1ère année de CAP pour une entrée en 2ème année de CAP
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Etude et préparation d'une intervention - compléter et transmettre des documents - décoder un dossier technique - choisir les matériels et les outillages	149	4	CCF
Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant - déterminer des quantités de fournitures - organiser son poste de travail - sécuriser son intervention - réaliser des améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes - utiliser des échafaudages - réaliser des interventions de maintenance sur des ouvrages mobiles menuisés du bâtiment - réparer et poser des revêtements muraux et de faïence - réparer, poser des revêtements de sol - appliquer des produits de peinture - replier le chantier - contrôler le travail réalisé	149	9	CCF
Réalisation de travaux spécifiques - échanger, rendre compte oralement - intervenir à proximité des réseaux - maintenir un équipement d'une installation électrique, thermique et sanitaire - assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique - assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique - installer, mettre en service un équipement électrique et domotique - installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique	149	2	CCF
Prévention, santé, environnement - appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - agir face à une situation d'urgence	25	1	CCF
Français, Histoire-géographie, enseignement moral et civique	78	3	CCF
Mathématique et physique-chimie	25	2	CCF
Education physique et sportive	50	1	CCF
Anglais	50	1	CCF
	675	23	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat



Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

Conditions de présentation à la diplomation

Le CAP est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus.

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieur à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret électronique d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire (outil en ligne pour évaluer la montée en compétences des alternants).
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.



Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Pour les contrats de professionnalisation : nous contacter pour un devis.

Coût de prise en charge par l'OPCO préconisé par France Compétences hors accord de branche : 7 700 €.

Rémunération de l'alternant – contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Rémunération de l'alternant – contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis à partir de 17 ans
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
2ème année	2026-2027	Sept 2025	Juillet 2026

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2025. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

Statistiques

Taux de réussite	2024	2023
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	NOUVEAUTÉ RENTREE 2025	
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**		
Taux de rupture		
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)		
Insertion professionnelle		
Taux de poursuite d'étude		
Satisfaction globale apprenti(e)		
Satisfaction globale entreprises		

* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Bac Pro Technicien Géomètre - Topographe

Titre à finalité professionnelle « Bac Pro Technicien Géomètre-Topographe » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 4 -
Enregistré au RNCP N°4895 - code NSF 231 - code diplôme 40023103 -
Date d'échéance de validité du titre par décision de France Compétences au 01/01/2025.
délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



Contrat d'apprentissage sur 2 ans
1350 heures de formation

Début du contrat d'apprentissage possible à tout moment



2 jours en entreprise
3 jours au Lycée

et 16 semaines complètes en entreprise chaque année*

*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification
de niveau 4**



Lycée Professionnel Privé Charmilles
15 rue Montesquieu
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité
pour l'apprenti**



**Formation accessible à
tous types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

Âge : contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

Niveau d'entrée : Seconde professionnelle, Seconde générale, 1ère ou Terminale toutes spécialités ou tout diplôme de niveau V (CAP/BEP).

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

Après la formation

Suite des parcours possibles :

Une poursuite d'études est envisageable en BTS ou en Mention Complémentaire le plus souvent en alternance. Exemples de formations possibles :

- BTS Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique
- BTS Travaux publics

Contacts

Françoise ROMERO
Directrice Adjointe
04 76 12 16 75
fromero@les-charmilles.fr

Alice DANESHAD
Référente mobilité international
04 76 12 97 20
adaneshad@les-charmilles.fr

Pascale SINNER
Référente handicap & Innovation Pédagogique
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Le Géomètre-Topographe doit être capable de :

- Préparer une implantation, un bornage
- Acquérir et traiter des données : détecter des réseaux, ausculter des ouvrages
- Exploiter des données : diviser une propriété
- Communiquer avec les corps de métiers

Terrain d'accueil

Le géomètre-topographe exerce son activité dans les cabinets de géomètres-experts, dans les entreprises de topographie, du BTP, de travaux-publics, dans les services techniques des administrations et des collectivités, dans les entreprises gestionnaires de réseaux, dans le secteur de l'environnement.

Ce professionnel est amené à participer à l'ensemble des activités du géomètre, dans cinq domaines :

- la topographie,
- le foncier,
- les techniques immobilières,
- l'urbanisme, le paysage et l'aménagement
- d'autres interventions (mise en place de systèmes d'information géographique par exemple).

Il peut travailler aussi bien en extérieur, sur le terrain, à l'aide d'un matériel de haute technicité (drone, tachéomètre, scanners laser, etc) qu'en intérieur, avec des logiciels professionnels dédiés au calcul et au dessin assisté par ordinateur.

Modalités d'inscription

Le Bac Pro Technicien Géomètre-Topographe est accessible pour les élèves issus de :

- 2nde ou 1ère pour une entrée en 1ère professionnelle
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

Les + des Charmilles





Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Épreuve scientifique et technique			
- Mathématiques	120	1.5	CCF
- Physique/chimie	120	1.5	CCF
Analyse d'un dossier		2	CCF
Production de documents techniques et juridiques		2	Ponctuel écrit
Traitement numérique des données	450	2	Ponctuel écrit
Présentation d'un dossier d'activités		2	CCF
Saisie de données		2	CCF
Exploitation des mesures de terrain		2	CCF
Économie et gestion	50	5	CCF
Prévention, santé, environnement	50	1	CCF
Anglais : écrit, oral	120	1 1	CCF
Français	120	2.5	Ponctuel écrit
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	120	2.5	Ponctuel écrit
Arts appliqués et culture artistique	50	1	CCF
Éducation physique et sportive	100	1	CCF
Projet : présentation orale note du livret	50		
	1350	26	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte sept épreuves obligatoires. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieur à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Pour les contrats de professionnalisation : nous contacter pour un devis.

Coût de prise en charge par l'OPCO préconisé par France Compétences hors accord de branche : 7 700 €.

Rémunération de l'alternant – contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Rémunération de l'alternant – contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis à partir de 17 ans
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
1ère année	2024-2025	Sept 2024	Juillet 2025
2ème année	2025-2026	Sept 2025	Juillet 2026

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2024. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

Statistiques

Taux de réussite	2023	2022
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	NOUVEAU RENTREE 2025	
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**		
Taux de rupture		
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)		
Insertion professionnelle		
Taux de poursuite d'étude		
Satisfaction globale apprenti(e)		
Satisfaction globale entreprises		

* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Bac Pro Technicien d'Études du Bâtiment (TBEE) Option A : Études et Économie

Titre à finalité professionnelle « Bac Pro Technicien d'Études du Bâtiment » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 4 -

Enregistré au RNCP N°39033- code NSF 233 - code diplôme 40023004 -

Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2024 au 31/08/2029

délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 2 ans
1350 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise
3 jours au Lycée**

et 16 semaines complètes en entreprise chaque année*

*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification
de niveau 4**



Lycée Professionnel Privé Charmilles

15 rue Montesquieu
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité
pour l'apprenti**



**Formation accessible à
tous types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

Âge : contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

Niveau d'entrée : Seconde professionnelle, Seconde générale, 1ère ou Terminale toutes spécialités ou tout diplôme de niveau V (CAP/BEP).

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

Après la formation

Suite des parcours possibles :

Une poursuite d'études est envisageable en BTS ou en Mention Complémentaire le plus souvent en alternance.

Exemples de formations possibles :

- BTS Études et Économie de la construction
- BTS Bâtiment
- BTS Enveloppe du Bâtiment

Contacts

Françoise ROMERO

Directrice Adjointe

04 76 12 16 75

fromero@les-charmilles.fr

Alice DANESHAD

Référente mobilité international

04 76 12 97 20

adaneshad@les-charmilles.fr

Pascale SINER

Référente handicap & Innovation Pédagogique

04 76 03 74 08

psinner@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Le titulaire du Bac Pro TBEE est un professionnel qualifié qui maîtrise à la fin de son parcours les outils de modélisation numérique et qui détient une technicité certaine des matériaux, des techniques de construction et de leur coût.

Le technicien du bâtiment devra être capable de :

- Relever des mesures sur le terrain (maison individuelle, immeuble d'habitation, bâtiments industriels, locaux commerciaux...)
- Réaliser des plans sur planche / sur ordinateur à l'aide de logiciels DAO
- Élaborer les dossiers de définition d'ouvrage
- Estimer le coût d'un programme immobilier
- Consulter les entreprises et élaborer les offres de prix
- Préparer les travaux et en suivre la réalisation

Terrains d'accueil

Son activité varie en fonction des lieux d'emploi ; il coordonne le bureau et le chantier.

Type d'entreprise :

- Des cabinets de Maîtrise d'œuvre/Maîtrise d'ouvrage
- Des cabinets d'économie de la construction
- Des Bureaux d'Études Techniques (BET) ou de coordination
- Des Bureaux d'Études des services techniques des collectivités territoriales
- Des entreprises artisanales
- Des PME ou grandes entreprises du bâtiment, de type Tout corps d'Etat, BTP, etc.

Modalités d'inscription

Le Bac Pro TBEE est accessible pour les élèves issus de :

- 2nde ou 1ère pour une entrée en 1ère professionnelle
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+





Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Épreuve scientifique et technique			
- Mathématiques	120	1.5	CCF
- Physique/chimie	120	1.5	CCF
Analyse du projet		2	Ponctuel écrit
Quantification des ouvrages		2	Ponctuel écrit
Estimation des coûts	450	2	Ponctuel écrit
Présentation activité suivi de chantier		2	CCF
Finalisation d'un dossier		2	CCF
Préparation des travaux		2	CCF
Économie et gestion	50	1	CCF
Prévention, santé, environnement	50	1	CCF
Anglais : écrit, oral	120	1 1	CCF
Français	120	2.5	Ponctuel écrit
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	120	2.5	Ponctuel écrit
Arts appliqués et culture artistique	50	1	CCF
Éducation physique et sportive	100	1	CCF
Projet : présentation orale note du livret	50		
	1350	26	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte sept épreuves obligatoires. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Pour les contrats de professionnalisation : nous contacter pour un devis.

Coût de prise en charge par l'OPCO préconisé par France Compétences hors accord de branche : 7 700 €.

Rémunération de l'alternant – contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Rémunération de l'alternant – contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis à partir de 17 ans
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
1ère année	2024-2025	Sept 2024	Juillet 2025
2ème année	2025-2026	Sept 2025	Juillet 2026

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2024. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

Statistiques

Taux de réussite	2023	2022
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	NOUVEAU RENTREE 2025	
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**		
Taux de rupture		
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)		
Insertion professionnelle		
Taux de poursuite d'étude		
Satisfaction globale apprenti(e)		
Satisfaction globale entreprises		

* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Bac Pro Métiers de l'Accueil

Titre à finalité professionnelle « Bac Pro Métiers de l'accueil » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 4 - Enregistré au RNCP N°38397 - code NSF 330 - code diplôme 40031212 - Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



**Contrat d'apprentissage sur 2 ans
1350 heures de formation**

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



**2 jours en entreprise
3 jours au Lycée**

et 16 semaines complètes en entreprise chaque année*

*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



**Certification
de niveau 4**



Lycée Professionnel Privé Charmilles
15 rue Montesquieu
38100 Grenoble



**Aucun frais de scolarité
pour l'apprenti**



**Formation accessible à
tous types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

Âge : contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

Niveau d'entrée : Seconde professionnelle, Seconde générale, 1ère ou Terminale toutes spécialités ou tout diplôme de niveau V (CAP/BEP).

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

Après la formation

Suite des parcours possibles :

- MC Accueil dans les transports
- MC Accueil réception
- BTS Gestion de la PME
- BTS Management commercial opérationnel
- BTS Négociation et digitalisation de la relation client
- BTS Support à l'action managériale
- BTS Tourisme

Contacts

Françoise ROMERO
Directrice Adjointe
04 76 12 16 75
fromero@les-charmilles.fr

Alice DANESHAD
Référente mobilité international
04 76 12 97 20
adaneshrad@les-charmilles.fr

Pascale SINNER
Référente handicap & Innovation Pédagogique
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Le titulaire du Bac Pro Métiers de l'Accueil doit être capable de :

- Accueillir la clientèle, le public en face à face et au téléphone.
- Commercialiser un service : faire une étude de marché, construire une offre adaptée, démarcher des clients, vendre un service et suivre sa clientèle.
- Organiser et gérer son activité : traiter des travaux administratifs en relation avec l'accueil des travaux en relation avec l'animation d'une petite équipe ou encore liés à la gestion commerciale.
- Contribuer au montage et à la mise en œuvre d'un projet.
- Prendre en compte un environnement juridique et économique.

Terrain d'accueil

Le Bac Pro Métiers de l'Accueil forme des chargés de l'accueil exerçant dans toute organisation susceptible de recevoir des visiteurs, des clients, des usagers et du trafic téléphonique :

- Sédentaire : grande surface, mairie, immobilier, hôpital...
- Transport : réseaux urbains, autocariste
- Événementiel : salons, congrès...
- Tourisme : offices de tourisme, musées...

Modalités d'inscription

Le Bac Pro Métiers de l'Accueil est accessible pour les élèves issus de :

- 2nde ou 1ère pour une entrée en 1ère professionnelle
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Economie - droit	50	1	Ponctuel écrit
Mathématiques	120	1	CCF
Analyse de situations professionnelles liées à la relation commerciale		4	Ponctuel écrit
Gestion de l'accueil multicanal	450	4	CCF
Gestion de l'information et des prestations		4	CCF
Prévention, santé, environnement	50	1	Ponctuel écrit
Anglais : écrit, oral	120	1 1	CCF
Espagnol ou Italien : écrit, oral	120	1 1	CCF
Français	120	2.5	Ponctuel écrit
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	120	2.5	Ponctuel écrit
Arts appliqués et culture artistique	50	1	CCF
Éducation physique et sportive	100	1	CCF
Projet : présentation orale note du livret	50		
	1350	26	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un **diplôme national**. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte **sept épreuves obligatoires**. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis **les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20** (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Pour les contrats de professionnalisation : nous contacter pour un devis.

Coût de prise en charge par l'OPCO préconisé par France Compétences hors accord de branche : 7 700 €.

Rémunération de l'alternant - contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Rémunération de l'alternant - contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis à partir de 17 ans
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
1ère année	2024-2025	Sept 2024	Juillet 2025
2ème année	2025-2026	Sept 2025	Juillet 2026

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2024. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

Statistiques

Taux de réussite	2023	2022
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*	NOUVEAU RENTÉE 2025	
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**		
Taux de rupture		
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)		
Insertion professionnelle		
Taux de poursuite d'étude		
Satisfaction globale apprenti(e)		
Satisfaction globale entreprises		

* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

BAC PRO Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités (AGOrA)

Titre à finalité professionnelle BAC PRO Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 4 - Enregistré au RNCP N°34606 - Code NSF 324 - Code diplôme 40030004 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2020 au 31/08/2025 délivré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1350 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA
1 semaine entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 4
Bac**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : Seconde professionnelle, seconde générale, 1ère ou Terminale toutes spécialités ou tout diplôme de niveau V (CAP/ BEP)

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Gestionnaire administratif
- Assistant administratif
- Secrétaire administratif
- Assistant de gestion
- Gestionnaire commercial
- Gestionnaire de personnel
- Aide comptable

Contacts

Mathilde Piccarreta
Responsable formation
09 74 13 00 63
mpiccarreta@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

- Gérer des relations avec les clients, les usagers et les adhérents
- Organiser et suivre l'activité de production (de biens ou de services)
- Administrer le personnel
- Prendre en charge tous les aspects administratifs des activités de gestion, de communication, de gestion du personnel, de production, de commercialisation, et de mise en œuvre de projets au sein de l'organisation
- Assurer l'interface entre les différents acteurs internes et externes de l'organisation. Il doit donc faire preuve de capacités relationnelles tout en étant porteur de l'image et des valeurs de l'organisation. Une grande rigueur rédactionnelle est exigée
- Maîtriser les systèmes d'information et les évolutions technologiques, notamment en permettant de traiter et structurer l'information de gestion en vue de la mettre au service des décideurs
- Assurer l'organisation et la gestion matérielle du service ou de l'entité

Terrains d'accueil

Toutes entreprises de petite et moyenne taille (artisanat, commerces, TPE, PME-PMI, ETI), collectivités territoriales, administrations ou associations.

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coefficient	Type
Epreuve scientifique et technique : - Mathématiques - Économie-Droit	120 40	2	2 CCF Ecrit
Bloc 1 : Gérer des relations avec les clients, les usagers et les adhérents	160	4	CCF
Bloc 2 : Organiser et suivre l'activité de production (de biens ou de services)	240	4	Ecrit
Bloc 3 : Administrer le personnel	80	3	CCF
Prévention-santé-environnement	80	1	Ecrit
Épreuve de langue vivante	180	4	CCF
Épreuve de Français et Histoire Géographie et Éducation civique : - Français - Histoire-Géographie	120 80	5	Ecrit Ecrit
Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	40	1	CCF
Épreuve d'Éducation physique et sportive	80	1	CCF
Chef d'oeuvre	120	1	CCF

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- [BTS Gestion de la PME \(ex BTS Assistant de gestion de PME-PMI\)](#)
- [BTS Support à l'action managériale \(ex BTS Assistant de manager\)](#)
- [BTS Comptabilité et gestion – avec un apport comptable supplémentaire](#)
- [BTS Gestion des Transports et Logistique Associée \(GTLA\)](#)
- [BTS Professions Immobilières](#)

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 6480€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis
- ✓ Aide à la mobilité

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2021	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	94%	100%	88%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	94%	100%	88%
Taux de rupture des apprentis de la formation	8%	5%	6%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-	-
Insertion professionnelle	-	50%	52%
Taux de poursuite d'études	-	50%	46%
Satisfaction globale apprentis	-	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	-	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100



BTS Gestion de la PME (GPME)

Titre à finalité professionnelle BTS Gestion de la PME - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38363 - Code NSF 314 - Code diplôme 32031409 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2027 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1350 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA
3 jours en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Création d'entreprise
- Responsable Administratif
- Intégrer un service logistique, comptable, commercial
- Collaborateur de chef d'entreprise en PME
- Chargé d'études

Contacts

Valérie Debief
Responsable formation
04 76 03 74 10
vdebief@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

1 : Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME

Rechercher des clients par prospection ou pour répondre à un appel d'offres

- Traiter la demande du client (de la demande de devis jusqu'à la relance des éventuels impayés) - Informer, conseiller, orienter et traiter les réclamations - Rechercher et sélectionner les fournisseurs - Passer les commandes d'achat et d'immobilisation et les contrôler, valider le règlement, évaluer les fournisseurs - Assurer le suivi comptable des opérations commerciales

2 : Participer à la gestion des risques de la PME

Conduire une veille - Accompagner la mise en place d'un travail en mode

« projet » - Identifier, évaluer les risques de l'entreprise et proposer des actions correctrices - Évaluer et suivre les risques financiers de la PME en terme de trésorerie - Gérer des risques identifiés dans la PME - Mettre en place une démarche qualité au sein de la PME

3 : Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME

Assurer le suivi administratif du personnel : Préparer les éléments de la paie et communiquer ces éléments : Organiser les élections du personnel - Participer à la gestion des ressources humaines - Contribuer à la cohésion interne du personnel de l'entreprise

4 : Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME

Représenter, analyser, améliorer le système d'information de la PME - Améliorer des processus « supports » et organiser et suivre les activités de la PME - Participer au développement commercial de la PME et à la fidélisation de la clientèle - Accompagner le déploiement du plan de communication de la PME - Analyser l'activité de la PME - Produire et analyser des informations de nature financière - Identifier les facteurs explicatifs de la performance commerciale et financière : Concevoir et analyser un tableau de bord.

Terrains d'accueil

Principalement des PME de 5 à 50 salariés ou des entreprises organisées en centre de profit (agences, filiales de petite taille, succursales), des associations, des organismes publics dont le fonctionnement et les contingences seraient proches de ceux de la PME

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coefficient	Type	Forme
Matières générales				
Culture générale et expression	200	4	Ponctuel	Ecrit
LV1 - LV2*	200	3	Ponctuel / CCF	Oral / Ecrit
Culture économique, juridique et managériale	200	6	Ponctuel	Ecrit
Culture économique, juridique et managériale appliquée	50			
Compétences				
Matières professionnelles				
Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME	250	6	CCF	Oral
Participer à la gestion des risques de la PME	100	4	CCF	Oral
Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME	100	4	Ponctuel	Ecrit
Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME	250	6	Ponctuel	Ecrit

*LV2 en option pour l'examen

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Bachelor QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement)
- Licence Gestion des Organisations
- Licence Gestion des RH
- Toutes autres licences pro et bachelor

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 6875€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juillet 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	71%	80%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	71%	77%
Taux de rupture des apprentis de la formation	3%	4%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	57%	63%
Taux de poursuite d'études	50%	59%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

BTS Support à l'Action Managériale (SAM)

Titre à finalité professionnelle BTS - Support à l'action managériale - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38364 - code NSF 310p - code diplôme 32032409 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 à 31/12/2027 délivré par MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1350 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA
3 jours en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir
compte des périodes d'activité forte en
entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Assistant de direction
- Assistant commercial
- Assistant commercial international
- Assistant bilingue ou trilingue
- Assistant de communication
- Assistant de manager
- Assistant en ressources humaines
- Assistant juridique
- Assistant marketing
- Secrétaire
- Secrétaire commerciale
- Secrétaire de direction
- Secrétaire juridique
- Office manager

Contacts

Xavier CAILLET
Responsable formation
xcaillet@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
Référente mobilité nationale et
internationale
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

- Secondier un responsable ou une équipe dans ses tâches quotidiennes et contribuer à la cohésion de groupe
- Assurer un rôle d'interface et de médiation y compris dans un contexte international
- Apporter un soutien à la communication et aux relations internes et externes
- Préparer, faciliter et suivre le travail de son supérieur, principalement dans les domaines de la communication, du droit, des ressources humaines
- Aider à la décision : Identifier les difficultés et les besoins, proposer des solutions, assurer le suivi de la décision
- Assurer aussi la gestion de dossiers et contribuer à l'amélioration des processus administratifs, impliquant des membres de l'entité mais aussi des partenaires de l'organisation. Organiser des événements
- L'assistant manager doit faire preuve d'autonomie, de rigueur et de réactivité. Il doit également maîtriser deux, voire trois langues étrangères

Terrains d'accueil

Tout type et toute taille d'organisation : entreprises, associations, administrations, autres organismes publics et privés, nationaux ou internationaux.

Le contexte international est indispensable dans l'entreprise d'accueil. Dans le cas où l'entreprise ne possède pas de contexte international, l'alternant devra obligatoirement effectuer un stage de 4 semaines consécutives (suivant calendrier défini chaque année).

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :
Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coefficient	Type	Forme
Matières générales				
Culture générale et expression	180	3	Ponctuel	Ecrit
LV1 - LV2	180	3	Ponctuel	Ecrit et Oral
Culture économique, juridique et managériale	220	3	Ponctuel	Ecrit
Compétences				
Matières professionnelles				
Optimisation des processus administratifs	220	4	Ponctuel	Oral
Gestion de projet	220	4	CCF	Oral
Collaboration à la gestion des ressources humaines	230	4	Ponctuel	Ecrit
Ateliers de professionnalisation	100	Non évalué		

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Licence gestion des Organisations
- Licence Gestion des Ressources Humaines
- Licence pro management
- Licence commerce vente et marketing
- Licence pro gestion des associations
- Licence pro tourisme et loisirs
- Licence pro communication des entreprises

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 7393€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2026-2027	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	91%	86%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	91%	87%
Taux de rupture des apprentis de la formation	4%	6%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	58%	61%
Taux de poursuite d'études	59%	57%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100



BTS Comptabilité – Gestion

Titre à finalité professionnelle BTS Comptabilité et Gestion - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°39159 - Code NSF 314 - Code diplôme 32031408 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2024 au 31/08/2029 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1350 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA
3 jours en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Collaborateur en cabinet d'expertise comptable
- Assistant comptable
- Assistant de gestion financière
- Technicien des services comptables
- Assistant contrôleur de gestion
- Assistant de paie
- Gestion de Syndic

Contacts

Laurence Gassion
Responsable formation
04 76 03 74 15
lgassion@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

La mission globale du titulaire du BTS CG consiste à prendre en charge les activités comptables et de gestion de l'organisation à laquelle il appartient, ou pour le compte de laquelle il agit au titre d'un prestataire extérieur.

Il s'agit principalement de :

- L'enregistrement comptable d'opérations notamment commerciales et leur contrôle
- L'établissement et la vérification des opérations liées aux travaux de fin d'exercice et des documents financiers
- Les activités administratives et comptables de gestion du personnel, liées à l'élaboration de la paie
- L'établissement de déclarations fiscales auprès des administrations
- Les activités d'analyse de la performance des organisations (calculs et analyse des coûts, gestion de trésorerie, analyse financière)

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



Le BTS Comptabilité Gestion a développé un partenariat avec **L'Ordre des Experts Comptables de la Région AURA** afin de mieux faire connaître les métiers de l'expertise comptable.

Terrains d'accueil

Services comptables de toutes entreprises commerciales, de production et de services, cabinets comptables, associations, secteur public.

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Type	Forme
Matières générales			
Culture générale et expression	123	Ponctuel	Ecrit
LV1	103	Ponctuel	Oral
Mathématiques appliquées	111	CCF	Ecrit
Culture économique, juridique et managériale	160	Ponctuel	Ecrit
Compétences			
Matières professionnelles			
P1 : CONTROLE ET TRAITEMENT COMPTABLE P2 : CONTROLE ET PRODUCTION INFO FINANCIERE	255	Ponctuel (P1, P2, P3, P4)	Ecrit
P3 : GESTION DES OBLIGATIONS FISCALES P4 : GESTION DES OBLIGATIONS SOCIALES	205	CCF (P1, P2 P3, P4)	Oral
P5 : ANALYSE ET PREVISIONS DE L'ACTIVITE P6 : ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE	186	CCF	Oral
P7 : SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE	76	-	-
Ateliers professionnels	131	-	-

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- DCG - DSCG
- Licence Pro Comptabilité, Fiscalité
- Licence Contrôle de Gestion
- Bachelor Gestion Comptabilité Finance

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 7299€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	93%	83%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	93%	83%
Taux de rupture des apprentis de la formation	5%	6%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	80%	78%
Taux de poursuite d'études	60%	65%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Licence Gestion des Ressources Humaines (LRH)

Titre à finalité professionnelle Licence Gestion - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 6 - Enregistré au RNCP N°35924 - Codes NSF 314 / 313 / 310
- Code diplôme 24631501 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 09/07/2021 au 31/08/2026 délivré par le Conservatoire
National des Arts et Métiers Auvergne Rhône Alpes



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 1 an
500 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**3 jours en CFA
tous les 15 jours***

*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 6**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

En partenariat avec

le cnam
Auvergne – Rhône-Alpes

Prérequis

Niveau d'entrée : Le candidat doit être titulaire d'un BTS SAM (Assistant Manager) / GPME / CG – Tous les DUT du tertiaires

L2 Droit/Sciences éco – Licence socio ou psycho – Formation avec du RH. Nous contacter pour les autres diplômes pour voir si une admission est possible.

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Gestionnaire RH
- Gestionnaire paie
- Chargé(e) de recrutement
- Adjoint(e) / assistant(e) / Gestionnaire RH
- Chargé(e) de mission RH
- Conseiller-ère RH / formation
- Chargé(e) administratif du personnel, chargé de la GRH
- Chargé(e) de la mobilité

Contacts

Laurent MANGIONE
Responsable formation
04 57 13 82 03
lmangione@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Ce parcours RH est de former à la maîtrise des enjeux de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise, des bases administratives et techniques des processus RH et des fonctions administratives à la base de la gestion du personnel. Il permet d'avoir une vision transversale de tous les sujets RH de l'entreprise. Le titulaire de ce parcours de licence est en capacité de prendre en charge des tâches précises relevant de diverses fonctions RH.

- Être opérationnel en ce qui concerne les politiques de bases de Ressources Humaines
- Mettre en application les outils et les méthodes de recrutement, de formation, de gestion des carrières, des compétences, de paie, de rémunération, de retraite et prévoyance
- Être capable d'assister le DRH dans la mise en oeuvre des relations professionnelles
- Assister les managers dans la mise en oeuvre des outils RH : gestion des carrières, du recrutement, de l'emploi, des compétences, des rémunérations, de la paie, des relations sociales
- Superviser, conduire, contrôler la gestion administrative du personnel (effectifs, mouvements de personnel, temps de travail, dossiers individuels, rémunérations et charges sociales)
- Veiller aux conditions générales de travail et d'application de la législation sociale
- Gérer opérationnellement des domaines de la protection sociale (indemnisation, arrêts de travail, calcul de la retraite)
- Rédiger des contrats, gérer leur suivi et de leur modification, appliquer les procédures légales

Terrains d'accueil

Toutes entreprises et organismes dans tous secteurs d'activité

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill



Contenu de formation et modalités d'évaluation

UE Intitulés	Nombre de crédits	Coefficient	Volume annuel examen inclus	Modalités d'examen
Prérequis L3				
FPG001- Initiation au management et Gestion des Ressources Humaines	4	2	34	CC (30%) + Examen Final (70%) (sans doc : cas pratique + théorie)
FPG003 - Projet personnel et professionnel: auto-orientation pédagogique	6	2	42	mémoire:Projet Personnel et Professionnel + Elaboration d'un Poster
EAR001 - Economie Générale : microéconomie	6	1		Examen final
DRS101 - Droit du Travail: relations individuelles	6	3	44,5	CC (30%) + Examen Final (70%) cas pratique + questions de cours sans doc
DRS102 - Droit du travail : relations collectives	6	3	43	CC (30%) +Examen Final (70%) cas pratique + questions de cours sans doc
FPG114 - Outils RH	6	3	43	CC (30%) +Examen Final (70%) épreuve sans doc
FPG104 - Gestion de la Paie	4	3	39	CC (30%) + Examen Final (70%)
FPG105 - SIRH	4	3	33	CC (30%) +Examen Final (70%) EDC + questions de cours
FPG109 - GRH, dialogue social et transformations des organisations	6	3	43	CC (30%) + Examen Final (70%) EDC + questions de cours
FPG119 - Data RH	6	3	40	CC (30%) + Projet (70%) Evaluation individ. Ou collec. Sur un cas réel entreprise
ANG320 - Anglais Professionnel	6	1	42	CC : investissement - tâche écrite - tâche orale
FAD142- Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation	6	1	44	Mini dossier relatant la description et analyse critique d'un cas de construction d'un dispo/action ou mesure de formation
UAMG04 - Expérience professionnelle, rapport d'expérience et séminaire de méthodologie	12	-	24,5	Rapport d'activité professionnel + Livret compétences
CEGID	-	-	10	-
compta et RH	-	-	14	-
SOUTENANCE RAPPORT PROFESSIONNEL	-	-	-	-
Business Game : jeu MIME	-	-	20	-

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➡ Obtenir la moyenne à l'ensemble des UE, avoir une expérience conséquente en RH et produire un rapport d'expériences professionnelles de qualité suivant la méthodologie en vigueur.

➡ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à la diplomation

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel
- avoir une moyenne supérieure ou égale à 10 au relevé de notes
- avoir un avis favorable au rapport d'activités

Suite de parcours possibles

- Master Ressources Humaines,
- Master en sciences du management
- Master administration et gestion de l'emploi
- Master gestion des compétences et des ressources humaines
- Masters spécialisés (droit social, droit du travail, psychologie...)

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 7200 € par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	97%	70%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	97%	70%
Taux de rupture des apprentis de la formation	4%	3%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	100%	100%
Taux de poursuite d'études	77%	82%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Licence Gestion des Organisations (LGO)

Titre à finalité professionnelle LICENCE - Gestion - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 6 - Enregistré au RNCP N°35924 - Codes NSF 314 313 310 - Code diplôme 25033003 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 08/07/2021 au 31/08/2026 délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers Auvergne Rhône Alpes



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 1 an
500 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA
2 semaines en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 6**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

En partenariat avec

le cnam
Auvergne – Rhône-Alpes

Prérequis

Niveau d'entrée : Le candidat doit être titulaire d'un Bac+2

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Assistant de direction
- Adjoint de direction
- Assistant de gestion
- Gestionnaire administratif
- Agent de gestion comptable

Contacts

Laurence Gassion
Responsable formation
04 76 03 74 15
lgassion@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

La licence Gestion des organisations (LGO) option Entrepreneuriat et Webmarketing permet de former de futurs managers en organisation, qui en déployant de multiples outils de gestion, pourront piloter différentes activités et gérer des projets dans toutes leurs dimensions : contractuelles, juridiques, gestion comptable, management, gestion de la communication.

Elle apporte les techniques managériales, de marketing et de gestion adaptées aux PME/PMI, permettant d'être opérationnel rapidement dans l'entreprise et d'être force de proposition pour faire évoluer la structure, notamment en y intégrant la dimension web

- Appréhender les éléments de l'environnement économique externe de l'entreprise ou de l'organisation
- Collaborer au sein de (ou avec) services marketing, commercial, ADV et production
- Participer à la détermination de procédures adaptées à l'organisation de l'activité
- Organiser et contrôler l'activité d'une équipe
- Identifier un problème de gestion d'activité et proposer des éléments concourant à sa résolution
- Comprendre et utiliser les informations comptables et financières liées à l'activité de l'entreprise

Terrains d'accueil

Les PME et les services des grandes entreprises :

- Tous services administratifs
- Comptabilité/gestion
- Qualité
- Commercial
- Marketing
- Achats

Les associations et administrations publiques.

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Volume horaire	Coefficient	Modalités d'examen
Méthodes et outils de l'organisation	43	3	CC (30%) + Examen Final (70%)
Démarches et outils de l'organisateur	43	3	CC (30%) + Examen Final (70%)
Règles générales du droit des contrats	30	1	CC (30%) + Examen Final (70%)
Droit du travail : relations individuelles	42	1	CC (30%) + Examen Final (70%)
Management processus et organisation de l'entreprise	44	2	CC (30%) + Examen Final (70%)
Outils RH	43	2	CC (30%) + Examen Final (70%)
Comptabilité et contrôle de gestion	30	1	CC (30%) + Examen Final (70%)
Veille stratégique et concurrentielle	30	1	CC (50%) + Examen Final (50%)
Enjeux des transitions écologiques	27	1	Examen final
Webmarketing	16	-	Non évalué
Anglais Professionnel	43	1	CC et Tests : 1 écrit, 1 présen- tation, 1 entretien / test Linguaskill
Entrepreneuriat	20	-	Non évalué
Pilotage financier	25	-	Non évalué
Jeu sérieux	20	-	Non évalué
Rapport d'activité	20	0	Mémoire et soutenance

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ Obtenir la moyenne sur l'ensemble des UE et produire un rapport d'expériences professionnelles de qualité suivant la méthodologie en vigueur.

➔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à la diplomation

- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel
- avoir une moyenne supérieure ou égale à 10 au relevé de notes
- avoir un avis favorable au rapport d'activités

Suite de parcours possibles

- Master Manager des Risques et des assurances de l'entreprise
- Master Manager des Ressources Humaines
- Master Manager Opérationnel d'Activités

- Master Communication
- Master Management
- Master Qualité
- Master Achats
- Master Contrôle de Gestion

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 7200€ par année.
- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	80%	72%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	80%	72%
Taux de rupture des apprentis de la formation	2%	6%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	100%	100%
Taux de poursuite d'études	27%	23%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Mastère Manager des Ressources Humaines

Titre à finalité professionnelle Manager des ressources humaines - Niveau 7 (EU) - Enregistré au RNCP N°40244- Code NSF 315 - Code diplôme 16X31501 -
Date validité du titre par décision de France Compétences du 28/02/2025 au 25/02/2030 délivré par Talis Compétences et Certifications



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
960 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**3 jours en CFA
tous les 15 jours***

*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 7 (EU)**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

En partenariat avec



**TALIS—
COMPÉTENCES
& CERTIFICATIONS**

Prérequis

Niveau d'entrée : Titre de Niveau 6 ou équivalent quelle que soit la filière suivie ou au moins deux années d'expérience professionnelle (Avis de la Commission Pédagogique) dans des responsabilités managériales de ressources humaines (formalité payante).

VAE : Accessibilité de la certification par la voie de la VAE (voir la fiche RNCP à voie d'accès).

Pour plus d'information sur la VAE : vae.gouv.fr (pensez à télécharger votre livret pour la première étape de candidature)

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Manager des ressources humaines/RH (HR [Human Ressources] manager)
- Directeur des Ressources Humaines
- DRH adjoint
- Responsable des ressources humaines (RRH)
- Responsable de la gestion des ressources humaines
- Responsable du personnel
- Responsable paie et administration du personnel
- Responsable/chef de département/service RH
- Administrateur des ressources humaines

Contacts

Laurent MANGIONE
Responsable formation
04 57 13 82 03
lmangione@les-charmilles.fr

Ioana Oancea
Référente handicap
04 76 03 74 08
ioancea@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Rattaché à la Direction Générale, le Manager des Ressources Humaines a la responsabilité de l'ensemble de la fonction RH.

Suite à sa formation au poste de Manager des Ressources Humaines, il oriente son champ d'action en lien avec la stratégie de l'entreprise et accompagne le changement :

- Définition et conception d'une stratégie RH en cohérence avec la politique générale de l'entreprise
- Déploiement du plan d'actions RH
- Pilotage du dialogue social
- Pilotage de la politique de développement des ressources humaines
- Pilotage de l'administration du personnel
- Pilotage du système d'évaluation de la performance
- Pilotage de l'expérience candidat
- Pilotage de l'expérience collaborateur
- Pilotage d'une équipe RH
- Accompagnement au changement

Terrains d'accueil

Toutes entreprises, administrations publiques ou organismes disposant d'un service Ressources Humaines dans tous les secteurs d'activités et sur des missions relevant d'un champ de responsabilité correspondant à la préparation d'une certification de niveau 7 (montée en compétence progressive vers des missions de Management des Ressources humaines).

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété et validé par le certificateur
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes Chambrun
Erasmus+

Linguaskill >>



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Et aussi :

- Un suivi personnalisé aussi bien en entreprise qu'à l'école
- Une équipe d'intervenants/formateurs ancrés historiquement à l'école et spécialisés dans les différents domaines du Titre préparé
- Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
- Un pôle vie étudiante



Contenu de formation et modalités d'évaluation

1ère année

Bloc de compétences	Nombre d'heures	Épreuves de la fin de bloc
Bloc 1 - Élaborer la stratégie Ressources Humaines de l'entreprise		
Dispositif de veille et d'audit	17h30	1 CC
Cartographie des métiers	17h30	1 CC
Outils de business intelligence pour la décision stratégique (IA)	14h00	1 CC
Droit social et du travail	28h00	1 CC
Épreuve de synthèse	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (dossier collectif + soutenance individuelle)
Bloc 2 - Superviser la gestion des Ressources Humaines		
Gestion sociale et administrative du personnel	24h30	1 CC
Administration de la paie	24h30	1 CC
Contentieux, litiges et mesures disciplinaires	17h30	1 CC
Système d'évaluation et de la performance	28h00	1 CC
Épreuve de synthèse	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (dossier collectif + soutenance individuelle)
Bloc 3 - Développer la marque employeur		
Stratégie de communication de l'entreprise (on- line / off-line)	17h30	1 CC
Sourcing des candidats	17h30	1 CC
RSE et inclusion (handicap, maintien dans l'emploi, interculturalité et diversité)	24h30	1 CC
QVT et flexibilité du travail (notion de pénibilité)	35h00	1 CC
Épreuve de synthèse	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (dossier collectif + soutenance individuelle)
Bloc 4 - Manager le service RH		
Mangement	21h00	1 CC
Accompagnement au changement	14h00	1 CC
Gestion de projets complexes	24h30	1 CC
Outils de data science et de l'IA	17h30	1 CC
Épreuve de synthèse	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (dossier collectif + soutenance individuelle)
Bloc transversale (module /UE au choix du partenaire d'après un catalogue Talis CC)	81h45	Pas d'épreuve
Mission entreprises / évaluation professionnelle (80 jours minimum obligatoires par an) Livrables : Mémoire professionnel (dont préparation et méthodologie)	14h00	Mémoire individuelle + soutenance individuelle



Contenu de formation et modalités d'évaluation

2e année

Bloc de compétences	Nombre d'heures	Épreuves de la fin de bloc
Bloc 1 - Élaborer la stratégie Ressources Humaines de l'entreprise		
Stratégie RH	21h00	1 CC
Plan de communication interne	17h30	1 CC
Digitalisation des processus RH et utilisation du SIRH	17h30	1 CC
Plan d'actions ou de transformation RH	24h30	1 CC
Épreuve certifiante	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (étude de cas individuelle)
Bloc 2 - Superviser la gestion des Ressources Humaines		
Dialogue sociale	38h30	1 CC
Démarche de GEPP et gestion des talents	21h00	1 CC
Processus d'appréciations et d'entretiens professionnels	21h00	1 CC
Politique de rémunération	21h00	1 CC
Épreuve certifiante	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (dossier collectif) + jeu de rôle collectif
Bloc 3 - Développer la marque employeur		
Politique marketing RH	21h00	1 CC
Événement RH (team building, ambassadeurs, forums, etc...)	21h00	1 CC
Expérience collaborateur	17h30	1 CC
Développement de carrière et mutation des métiers	21h00	1 CC
Épreuve certifiante	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (étude de cas individuelle)
Bloc 4 - Manager le service RH		
Leadership et coaching	24h30	1 CC
Intelligence collective	17h30	1 CC
Éthique et déontologie en ressources humaines	21h00	1 CC
Neuromanagement	17h30	1 CC
Épreuve certifiante	3h30	Mise en situation professionnelle réelle ou fictive (étude de cas individuelle)
Bloc transversale (module /UE au choix du partenaire d'après un catalogue Talis CC)	83h00	Pas d'épreuve
Mission entreprises / évaluation professionnelle 80 jours minimum obligatoires par an Livrables : Mémoire professionnel (dont préparation et méthodologie)	14h00	Mémoire individuelle + soutenance individuelle



Modalités des épreuves certifiantes :

- Contrôle continu, exposés, dossiers
- Examens et présentations avec soutenance
- Dossiers + soutenance
- Projet professionnel personnel
- Mémoire professionnel et soutenance
- Mission entreprise / Évaluation professionnelle

Conditions de présentation à la diplomation

- Moyenne générale ≥ 10 et moyenne ≥ 10 à chaque unités d'enseignement
- Note ≥ 7 pour chaque livrable et dossiers
- Plus de 85% d'assiduité
- Durée de la mission en entreprise et qualité des missions en adéquation avec la formation.

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 9000 € par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Accès gratuit à la bibliothèque en ligne Scholarvox (pour les Ms)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2027	
Taux de réussite global de la formation*	NC	
Taux de réussite des apprentis de la formation**	NC	
Taux de rupture des apprentis de la formation	NC	
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	
Insertion professionnelle	NC	
Taux de poursuite d'études	NC	
Satisfaction globale apprentis	NC	
Satisfaction globale entreprises	NC	

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Bachelor Responsable QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement)

Titre à finalité professionnelle Responsable qualité hygiène sécurité environnement - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 6 - Enregistré au RNCP N°37656 - Code NSF 200r - Code diplôme 26X20008 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 31/05/2023 au 31/05/2028 délivré par l'Institut de formation commerciale permanente



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 1 an
533 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**1 semaine au CFP
2 semaines en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 6 - Bac +3**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

En partenariat avec

ifocop

Prérequis

Niveau d'entrée : niveau BAC +2

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Responsable QHSE (qualité, hygiène, sécurité, environnement)
- Responsable hygiène sécurité environnement
- Responsable de la prévention et de la sécurité
- Responsable HSSE (hygiène, santé, sécurité, environnement)
- Responsable QSE (qualité, sécurité, environnement)
- Responsable SSE (sécurité, sûreté et environnement)
- Responsable environnement sécurité des sites
- Responsable qualité prévention des risques
- Responsable qualité, sécurité, développement durable
- Consultant prévention
- Responsable gestion des risques
- Responsable prévention / préventeur
- Superviseur HSE

Contacts

Valérie DEBIEF
Responsable formation
04 76 03 74 10
vdebief@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Le responsable QHSE, joue un rôle clé dans la prévention des risques liés à l'environnement professionnel des salariés. Centré sur la sécurité, il supervise les procédures qu'il contribue à établir, analyse les incidents conformément aux réglementations QHSE et assure la mise en œuvre de la politique RSE dont il est garant.

Sa mission englobe l'adaptation et l'amélioration des conditions de travail en effectuant des audits qualité pour évaluer les risques professionnels et proposer des solutions. Doté de compétences de négociation, il gère des situations complexes et assure la conformité aux réglementations, tout en anticipant les évolutions, en effectuant des veilles technologiques et réglementaires, et en formant le personnel aux normes en vigueur.

- Contribuer à l'élaboration du système de management de la qualité
- Piloter et animer une démarche ou un système de management de la QHSE
- Piloter le système d'audit et d'amélioration continue du système qualité

Terrains d'accueil

Toutes les entreprises quels que soit leur taille, leur forme ou leur secteur d'activité.
Elle est adaptée aux entreprises privées comme publics.

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Type	Forme
CONTRIBUER A L'ELABORATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE	217	Evaluation collective	Ecrit + oral
Positionner la fonction qualité et ses enjeux et identifier les organisations structurelles dans l'entreprise			
Identifier la norme ISO 9001 et l'intégrer dans le cadre d'une démarche qualité		Evaluation individuelle	Ecrit + oral
Appréhender les normes environnementales ISO 14001			
Analyser les référentiels santé et sécurité ISO 45001, MASE, Evaluer les risques professionnels			
Appréhender la norme ISO 22000			
Accompagner l'entreprise dans son engagement RSE			
Diagnostiquer, préconiser et mettre en place un plan d'actions			
PILOTER ET ANIMER UNE DEMARCHE OU UN SYSTEME DE MANAGEMENT QHSE	105	Mise en situation professionnelle individuelle	Ecrit
Initier et conduire un projet qualité			
Rédiger et mettre à jour la documentation du système qualité			
Participer à la mise en œuvre et/ou au suivi d'un système de management intégré			
Communiquer, former, manager et contrôler les plans d'actions			
Anticiper et gérer les conflits dans la relation de travail conflits			
PILOTER LE SYSTEME D'AUDIT ET D'AMELIORATION CONTINUE DU SYSTEME QUALITE	133	Evaluation collective	Ecrit
Préparer et réaliser un audit qualité			
Appliquer une méthode d'analyse de risques et de résolution de problèmes		Evaluation individuelle	Ecrit
Réaliser des tableaux de bord et graphiques à l'aide d'un tableur (EXCEL), des présentations professionnelles (POWERPOINT)			
SUIVI PEDAGOGIQUE et RENTREE	49		
Développer son profil sur les réseaux sociaux			
Evaluation des compétences et révisions			
Bilan			

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➡ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du Bachelor :

- Avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Ms Manager des Risques et des assurances de l'entreprise
- Master Qualité, Hygiène, Sécurité - QHS
- Master Qualité Santé Environnement - QSE

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 8200€ par année.
- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ FondS Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
Sur 1 an	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juillet 2026

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2026
Taux de réussite global de la formation*	NC Première promotion sortante en 2026
Taux de réussite des apprentis de la formation**	
Taux de rupture des apprentis de la formation	
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	
Insertion professionnelle	
Taux de poursuite d'études	
Satisfaction globale apprentis	
Satisfaction globale entreprises	

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Ms Manager des Risques et des Assurances de l'entreprise

Titre à finalité professionnelle Manager des risques et de l'assurance de l'entreprise - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 7 - Enregistré au RNCP N°37349 - Codes NSF 313 - Code diplôme 16X31303 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 17/02/2023 au 17/02/2026 délivré par ESA (Ecole Supérieure d'Assurance)



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1000 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA
3 semaines en entreprise***

*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 7**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

Niveau d'entrée : Le candidat doit être titulaire d'un Bac +3 : Assurance, Banque, Finance, Gestion des organisations, Commerce, Vente, Marketing, Ressources Humaines, Contrôle, Analyse, Audit, Droit / Economie, 3e année de spécialisation BTS / IUP et IUT

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Risk Manager
- Consultante en gestion de risques / auditeur
- Chargée de clientèle pro/entreprise
- Inspecteur / vérificateur de risques
- Financial Risk Manager
- Responsable QHSE

Contacts

Amandine Spagnolo
Responsable formation
09 74 13 00 62
aspagnolo@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Appliquée aux entreprises, la Gestion des risques s'attache à identifier les risques qui pèsent sur les actifs de l'entreprise : risques industriels, environnementaux, financiers, de dommages, de responsabilités, humains, sociaux, psycho-sociaux, liés à la santé au travail...

Toute activité économique entraîne des risques que les dirigeants doivent gérer et avant tout évaluer. Conscients de cela, ils ont besoin de s'entourer de spécialistes en matière d'identification et de gestion de ces risques, des collaborateurs à même de proposer, en interne ou auprès de clients/fournisseurs, des actions et des solutions opportunes en matière de Risk Management.

L'objectif du cursus « Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise » est :

- Connaître et identifier les différents risques auxquels l'entreprise est ou peut être confrontée
- Conduire un audit, effectuer des visites de risques, des contrôles internes et qualité, cartographier et traiter les risques
- Mettre en place et assurer le suivi des différents outils à la disposition des entreprises pour le transfert ou la rétention des risques en lien avec les objectifs de sa direction et dans une perspective de développement : prévention, actions diverses de type communication, formation, management, marketing, procédures, analyse financière...
- Mettre, ou coordonner la mise en place, des solutions assurantielles, bancaires et financières adéquates

Au terme de leur formation, les étudiants auront une vision globale et une compréhension des risques auxquels l'entreprise est exposée, tout en ayant été confrontés aux réalités modernes de la gestion des entreprises. Quelle que soit la taille de l'entreprise, chaque type de risque nécessite un type de réponse approprié.

Terrains d'accueil

La formation Manager des Risques et des Assurances de l'entreprise permet d'intégrer toutes les entreprises et tous les organismes, quel que soit le secteur d'activité.

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Bloc de compétences	Nombre d'heures	Épreuves de la fin de bloc
BLOC 1 – PREVENIR L'ENTREPRISE CONTRE LES RISQUES	400 heures	
Principes généraux de la gestion des risques		
Le Risk-management de la gestion des risques à celle des personnes		
Comprendre les mécanismes comptables, la structure des états financiers		
Gouvernance des entreprises dans le cadre de Solvabilité 2		
La démarche générale d'audit et principales techniques		
La cartographie des risques et traitement des risques : risques industriels, stratégiques, opérationnels, environnementaux, sociaux, financiers, liés à la santé au travail, la sécurité, ...		
Maîtrise et pilotage des risques		
L'assurance des risques d'entreprises et autres modules d'assurance		
Le rôle du courtier ou de l'agent général d'assurance		
Cas		
BLOC 2 – CONSEILLER LA MISE EN OEUVRE D'UNE CULTURE DU RISQUE AU SEIN DE L'ENTREPRISE	410 heures	
Les risques psychosociaux et le risque de télétravail		
Le risque de l'internationalisation d'une PME		
Contrôle interne et qualité		
Management des risques de l'entreprise & éthique		
Maîtrise des Risques dans les opérations de rapprochement et d'acquisition		
Contrôle des délégations et solvabilité 2		
Le cyber-risque		
Les assurances des risques d'entreprise, audit de l'assurance et autres modules d'assurance		
Notions de base de l'actuariat & Conception des indicateurs de pilotage des risques assurés		
Transformation digitale et Insurtech		
Alternative Risk Transfer (A.R.T)		
BLOC 3 – CONTROLER LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI D'UN PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE	65 heures	
Les risques climatiques		
Risques et crises		
Organisation de la continuité d'activité en cas de problème majeur		
Visite de risques		
Assurtechs		
ANGLAIS (avec passage du TOEIC)	120 heures	
MBA SCIENCE DES DONNEES		
Mémoire et Grand Oral		
Certifications IAS et IOBSP		

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Etudes de cas fin de bloc, Mémoire professionnel (écrit et soutenance orale) et Grand oral.

➔ **Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences**

Conditions de présentation à la diplomation

- Le candidat doit être présent à l'ensemble de ses évaluations de fin de bloc.
- Le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque bloc.
- Pour valider le titre, le candidat doit valider tous les blocs de compétences et obtenir une note du mémoire professionnel (moyenne écrit + oral) supérieure ou égale à 10/20 et valider les certifications IAS et IOBSP.
- Incidence de la non remise, remise tardive ou remise non conforme du Rapport de compétences ou du Mémoire professionnel : le candidat ne pourra pas se présenter à sa soutenance et sera éliminé du titre.
- Avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 9000€ par année

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ FondS Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	100%	100%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	100%	100%
Taux de rupture des apprentis de la formation	0%	0%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	100%	100%
Taux de poursuite d'études	12%	8%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

BTS Gestion des Transports et Logistique Associée (GTLA)

Titre à finalité professionnelle BTS Gestion des transports et logistique associée - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38365 - Code NSF 311 - Code diplôme 32031103 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1350 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA
3 jours en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : BAC général, Bac pro, Bac techno, DAEU ou équivalent

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Adjoint au responsable d'exploitation
- Adjoint au responsable d'entrepôt ou de plate-forme
- Adjoint au responsable des réceptions, des expéditions
- Agent de transit
- Affréteur
- Exploitant
- Agent d'exploitation
- Technicien d'exploitation
- Chargé du service après-vente (SAV)
- Assistant au responsable d'exploitation
- Assistant déclarant en douane

Contacts

Karine Rutigliano
Responsable formation
09 74 13 00 60
krutigliano@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
Référente mobilité nationale et internationale
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr



Objectifs pédagogiques

Le titulaire du BTS Gestion des Transports et Logistique Associée contribue par l'exercice de son métier à la gestion des flux nationaux et internationaux de marchandises. Dans ce cadre, il a pour vocation à manager et animer une équipe, et il doit avoir suffisamment de compétences en gestion pour créer, reprendre ou développer une entreprise dans le secteur du transport de marchandises et de la logistique.

Le titulaire du BTS est capable de :

- Organiser des opérations de transport et des prestations logistiques au niveau local, régional, national et international.
- Optimiser les opérations dans un contexte de mondialisation des échanges.
- Contribuer à la mise en oeuvre des décisions stratégiques.
- Coordonner des opérations entre les différents services de l'entreprise et avec les partenaires extérieurs.

Terrains d'accueil

- Les entreprises de transport de marchandises
- Les entreprises de commission de transport
- Les entreprises de prestations logistiques
- Les services de transport ou logistique des entreprises industrielles et commerciales

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Type
Matières générales		
Culture générale et expression	160	Ponctuel
LV1	160	CCF
Culture économique, juridique et managériale	180	Ponctuel
Compétences		
Matières professionnelles		
BLOC 1 : Mise en oeuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	160	CCF
BLOC 2 : Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques	180	Ponctuel
BLOC 3 : Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques	200	Ponctuel
BLOC 4 : Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques	120	CCF

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Licence Pro Logistique
- Licence Transport
- Licence Achat
- Licence Supply Chain

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 8715 € par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle



Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023
Taux de réussite global de la formation*	NC Première promotion sortante en 2024
Taux de réussite des apprentis de la formation**	
Taux de rupture des apprentis de la formation	
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	
Insertion professionnelle	
Taux de poursuite d'études	
Satisfaction globale apprentis	88%
Satisfaction globale entreprises	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO)

Titre à finalité professionnelle BTS Services informatiques aux organisations : Option A « Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux » ; Option B « Solutions logicielles et applications métiers » - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°35340 - Code NSF 326 - Codes diplôme 32032613 ; 32032614 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2020 au 31/08/2025 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1350 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA
1 semaine en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

Niveau d'entrée :

Bac pro Systèmes Numériques, option Réseaux Informatiques et Systèmes Communicants (RISC)
Baccalauréat STMG, Système d'Information et de Gestion (SIG)
Baccalauréat STI2D, spécialité Systèmes d'Information et Numérique (SIN),
Baccalauréat général (avec un bon niveau en mathématiques), spé. Numérique et Sciences Informatiques (NSI)

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Technicien de maintenance informatique
- Technicien de support informatique
- Administrateur systèmes et réseaux
- Technicien en cybersécurité
- Développeur logiciel
- Développeur web
- Développeur d'applications
- Webmaster
- DevOps

Contacts

Philippe Mazzoni
Responsable formation
04 76 03 74 02
pmazzoni@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

BTS SIO Spécialité Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)

Le titulaire du BTS SIO, Spécialité « Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux » est chargé d'installer, d'administrer et de gérer la maintenance des équipements et des réseaux informatiques. Il intervient au niveau de l'intégration, la sécurisation et la configuration des serveurs, des postes clients et des équipements d'interconnexion. Il aura également la tâche d'anticiper les besoins d'évolution de l'infrastructure, de maintenir la qualité des services informatiques et de proposer des solutions pour faire évoluer les services.

BTS SIO, Spécialité Solutions logicielles et applications métiers (SLAM)

Le diplômé du BTS SIO Spécialité « Solutions logicielles et applications métiers » participe à la conception, au développement, ainsi qu'au déploiement et à la maintenance des composants logiciels d'une solution applicative. Il acquiert ainsi des compétences en conception et développement d'une solution applicative, en maintenance de celle-ci, mais aussi en base de données et en gestion des données numériques.

Terrains d'accueil

Toutes entreprises, administrations et collectivités locales comprenant un service informatique.

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
Matières générales				
Culture générale et expression	108	2	Ponctuel	Ecrit
LV1	108	2	Ponctuel	Oral
Culture économique, juridique et managériale	180	3	Ponctuel	Ecrit
Mathématiques et algorithmes appliqués à l'informatique	108	3	CCF	Ecrit
Compétences				
Matières professionnelles				
Bloc 1 : Support et mise à disposition des services informatiques	288	4	CCF	Oral
Bloc 2 (selon option) : - Solutions d'Infrastructure, systèmes et réseaux (SISR) - Solutions Logicielles et applications Métiers (SLAM)	270	4	CCF	Epreuve pratique
Parcours de professionnalisation	144			
Cybersécurité des services informatiques (selon option)	144	4	Ponctuel	Ecrit

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

Il est possible de poursuivre les études en 3ème année de licence, après le BTS SIO, dans les cursus suivants :

- Administrateur réseau et cybersécurité : Bachelor Réseaux et Cybersécurité
- Développeur web
- Administrateur système et réseau
- Chef de projet informatique

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGE C Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 7816€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	90%	87%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	90%	87%
Taux de rupture des apprentis de la formation	0%	6%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	38%	41%
Taux de poursuite d'études	76%	79%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100



BTS Conseil en Commercialisation de Solutions Techniques (CCST)

Titre à finalité professionnelle BTS Conseil et commercialisation de solutions techniques - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°35801 - Code NSF 200 - Code diplôme 32031216 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 25/11/2020 au 31/08/2026 délivré par le Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans
1400 heures de formation
Personnalisation du parcours possible



2 jours en CFA
3 jours en entreprise*
*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



Certification de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS



SciencesTech
3 allée de Palestine
38640 Gières



Aucun frais d'inscription



Formation accessible à tous types de handicap

Prérequis

Niveau d'entrée : BAC technique ou Général : STI2D, STT, STMG... ou BAC PRO : Industriel, Vente...

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Technico-commercial
- Attaché commercial
- Responsable de services
- Négociateur industriel
- Chargé de clientèle
- Chargé d'affaires

Contacts

François Ameduri
Responsable formation
04 57 13 81 99
fameduri@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
Référente mobilité nationale et internationale
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Concevoir & commercialiser des solutions technico-commerciales

- Analyse du contexte technique et commercial de la négociation
- Elaboration de solutions technico-commerciales
- Négociation, vente et suivi des affaires
- Analyse financière d'une relation d'affaires

Développer une clientèle

- Prospection de clientèle
- Marchandisage et dynamisation de l'offre commerciale
- Participation à la politique de communication
- Fidélisation de la clientèle et valorisation de la relation client

Mettre en oeuvre l'expertise technico-commerciale

- Réalisation de la veille commerciale, technologique et juridique
- Diffusion des informations liées aux innovations et évolutions technologiques et commerciales
- Exploitation des technologies et solutions en relation avec l'environnement

Manager l'activité commerciale

- Animation de l'équipe et du point de vente
- Animation des réseaux de partenaires
- Suivi du parcours client
- Évaluation de la performance commerciale

Terrains d'accueil

- Vente de fournitures industrielles
- Distribution de matériel électrique, de chauffage, de plomberie...
- Location ou vente de services techniques
- Vente de véhicules industriels ou agricoles
- Activités liées au Bâtiment
- Industrie (métallurgie, mécanique...)
- Énergies renouvelables

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ►



Contenu de formation et modalités d'évaluation

	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
Matières générales				
Culture générale et expression	120	3	Ponctuel	Ecrit
LV1	120	3	CCF	Oral et Ecrit
Culture économique, juridique et managériale	160	3	Ponctuel	Ecrit
Matières professionnelles				
Bloc 1 - Conception et négociation de solutions technico-commerciales	200	6	CCF	Oral
Bloc 2 - Management de l'activité technico- commerciale	200	4	Ponctuel	Ecrit
Bloc 3 - Développement de la clientèle et de la relation client	280	3	CCF	Oral
Bloc 4 - Mise en oeuvre de l'expertise technico-commerciale	320	3	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Licence ou Bachelor à dominante commerciale (vente, marketing, management...)
- Licence professionnelle à dominante technique (bâtiment et construction, électricité et électronique, systèmes de sécurité et télésurveillance)
- Écoles de commerce ou management sur dossier et/ou concours

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un IPAD est mis à disposition pendant toute la formation.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 9059€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire :
La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2024-2025	Janvier 2024	Sept 2024	Juin 2025
2e année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023
Taux de réussite global de la formation*	88%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	88%
Taux de rupture des apprentis de la formation	25%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-
Insertion professionnelle	100%
Taux de poursuite d'études	43%
Satisfaction globale apprentis	88%
Satisfaction globale entreprises	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

BTS Management Commercial Opérationnel (MCO)

Titre à finalité professionnelle BTS Management commercial opérationnel - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38362 - Codes NSF 310 / 312 - Code diplôme 32031213 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1350 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA
3 jours en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

Dès l'obtention du BTS

- Conseiller de vente et de services
- Vendeur/conseil
- Vendeur/conseiller e-commerce
- Chargé de clientèle
- Chargée du service client
- Marchandiseur
- Manager adjoint
- Second de rayon
- Manager d'une unité commerciale de proximité
- Assistant marketing

Avec expérience

- Chef des ventes
- Chef de rayon
- Responsable e-commerce
- Responsable de drive
- Responsable adjoint
- Manager de caisses
- Manager de rayons
- Manager de la relation client
- Responsable de secteur, de département
- Manager d'une unité commerciale

Contacts

Charlotte Mathieu
Responsable formation
04 57 13 82 08
cmathieu@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Développer la relation client et assurer la vente conseil :

- Assurer la veille informationnelle
- Réaliser des études commerciales
- Vendre dans un contexte omnicanal
- Entretenir la relation client

Animer et dynamiser l'offre commerciale :

- Élaborer et adapter en continu l'offre de produits et de services
- Organiser l'espace commercial
- Développer les performances de l'espace commercial
- Concevoir et mettre en place la communication commerciale
- Évaluer l'action commerciale

Assurer la gestion opérationnelle :

- Gérer les opérations courantes
- Prévoir et budgétiser l'activité
- Analyser les performances

Manager l'équipe commerciale :

- Organiser le travail de l'équipe
- Recruter des collaborateurs
- Animer l'équipe
- Évaluer les performances de l'équipe

Terrains d'accueil

Des entreprises de distribution des secteurs alimentaires ou spécialisés - Des unités commerciales d'entreprises de production - Des entreprises de commerce électronique - Des entreprises de prestations de services - Des associations à but lucratif dont l'objet repose sur la distribution de produits et/ou de services.

Ces organisations s'adressent aussi bien à une clientèle de particuliers que de professionnels.

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec la responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
Matières générales				
Culture générale et expression	180	3	Ponctuel	Ecrit
LV1	120	3	Ponctuel + CCF	Ecrit + oral
Culture économique, juridique et managériale	200	3	Ponctuel	Ecrit
Compétences				
Matières professionnelles				
Développement de la relation client et vente conseil	240	3	CCF	Oral
Animation et dynamisation de l'offre commerciale	220	3	CCF	Oral
Gestion opérationnelle	200	3	Ponctuel	Ecrit
Management de l'équipe commerciale	190	3	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Bachelor Commerce, Titre Responsable du Développement Commercial France et International
- Licence Gestion des Organisations
- Licence Gestion des Ressources Humaines
- Licence Commerce, Vente et Marketing
- Licence Générale Economie Gestion
- Toute autre licence professionnelle à dominante commerciale et marketing

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 6750€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	68%	84%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	68%	84%
Taux de rupture des apprentis de la formation	5%	6%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	93%	92%
Taux de poursuite d'études	81%	88%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC)

Titre à finalité professionnelle BTS Négociation et digitalisation de la relation client - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38368 - Code NSF 312 - Code diplôme 32031212 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1350 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA
3 jours en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Commercial (et tous ses dérivés : assistant commercial, attaché commercial, commercial terrain ou sédentaire...)
- Technico-commercial
- Assistant chef de produit
- Téléprospecteur / téléconseiller bancaire
- Conseiller client (chargé clientèle)
- Community manager
- Assistant e-commerce
- Promoteur des ventes
- Agent immobilier

Contacts

Grazielle Mazzilli
Responsable formation
09 74 13 00 65
gmazzilli@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Vendre et gérer la relation client :

- Créer et développer des clientèles cibles
- Animer et gérer la gestion client digitale
- Créer et animer un réseau de vente

Produire les informations commerciales :

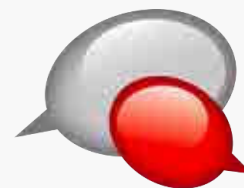
- Intégrer un système d'information commerciale
- Contribuer à son amélioration
- Gérer l'information commerciale

Organiser et manager l'activité commerciale :

- Piloter l'activité commerciale
- Évaluer la performance commerciale
- Participer à l'organisation de l'équipe commerciale

Mettre en oeuvre la politique commerciale :

- Décliner l'offre commerciale dans ses différentes dimensions
- Adapter et mettre en oeuvre le plan d'actions commerciales
- Participer à l'évolution de la politique commerciale



lesnégociales.com

Le CFP Charmilles est devenu centre d'examen départemental pour Les Négociales.

Les étudiants du BTS NDRC sont activement impliqués dans un **projet pédagogique** qui sera le fil rouge de leur année scolaire, pour préparer l'événement.

Terrains d'accueil

Le titulaire du BTS NDRC exerce son activité dans toute forme d'organisation - artisanale, commerciale ou industrielle, associative, publique - proposant des biens ou des prestations de services, quelle que soit sa taille, dès lors qu'elle met en oeuvre une démarche commerciale.

Les activités du titulaire de ce BTS sont regroupées au sein de trois grands pôles couvrant les différentes formes de relation client :

- Relation client et négociation-vente
- Relation client à distance et digitalisation
- Relation client et animation de réseaux

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
Matières générales				
Culture générale et expression	120	3	Ponctuel	Ecrit
LV1 - LV2	150	3	Ponctuel	Oral
Culture économique, juridique et managériale	200	3	Ponctuel	Ecrit
Culture économique, juridique et managériale appliquée	50	Transversale		
Compétences				
Matières professionnelles				
Relation client et négociation-vente	200	5	CCF	Oral + dossier
Relation client à distance et digitalisation	200	4	Ponctuel	Ecrit + pratique
Relation client et animation de réseaux	200	3	CCF	Oral + dossier
Ateliers de professionnalisation	100	Non évalué	-	-

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- [Licence Gestion des Organisations](#)
- [Licence Gestion des Ressources Humaines](#)
- Licence Commerce, Vente et Marketing
- Licence Générale Economie Gestion
- Toute autre licence pro à dominante commerciale et marketing

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 7650€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	87%	88%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	87%	88%
Taux de rupture des apprentis de la formation	5%	6%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	87%	77%
Taux de poursuite d'études	80%	79%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100



BTS Professions Immobilières (PIM)

Titre à finalité professionnelle BTS Professions immobilières - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38380 - Code NSF 313 - Code diplôme 32031312 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2026 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1350 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA
3 jours en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Agent commercial achat / vente
- Agent commercial location
- Agent commercial VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement)
- Assistant de gestion copropriété
- Gestionnaire de copropriété
- Assistant syndic
- Gestionnaire syndic
- Conseiller en Immobilier d'Entreprise
- Assistant marchand de biens
- Marchand de biens
- Les métiers de la promotion immobilière

Contacts

Camille Valverde
Responsable formation
04 57 13 82 05
cvalverde@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Le BTS Professions Immobilières forme des professionnels de l'immobilier en alternance. L'étudiant titulaire de ce BTS a pour activité la gestion et la négociation de biens immobiliers et d'assurer les missions suivantes :

- Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location
- Administration des copropriétés et de l'habitat social
- Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique
- Construction d'une professionnalité dans l'immobilier

Terrains d'accueil

Agences immobilières, cabinet d'administration de biens, organisme du logement social et sociétés de promotion-construction.

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
Matières générales				
Culture générale et expression	140	4	Ponctuel	Ecrit
LV1	140	4	Ponctuel	Ecrit + Oral
Environnement Juridique et économique des activités immobilières	170	4	Ponctuel	Ecrit
Compétences				
Matières professionnelles				
Bloc 1 : Conduite de projet immobilier du client en vente et/ou location	350	6	Ponctuel	Ecrit
Bloc 2 : Administration des copropriétés et de l'habitat social	300	6	Ponctuel	Ecrit
Bloc 3 : Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique	140	3	CCF	Ecrit
Bloc 4 : Construction d'une professionnalité dans l'immobilier	140	3	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Licence Professionnelle Immobilier Générale
- Licence Professionnelle Gestion Immobilière
- Licence Professionnelle Promotion Immobilière
- Licence Droit Gestion de l'Habitat Social
- Licence Gestion de Patrimoine

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 6934 € par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	100%	77%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	92%	77%
Taux de rupture des apprentis de la formation	4%	7%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	81%	79%
Taux de poursuite d'études	65%	65%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Titre à finalité professionnelle BTS Assurance - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38359 - Code NSF 313 - Code diplôme 32031311 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2027 délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1350 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**2 jours en CFA
3 jours en entreprise***
*Le calendrier peut varier
pour tenir compte des
périodes d'activité forte en
entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Chargé de clientèle assurance
- Chargé d'indemnisation
- Chargé / Gestionnaire de comptes
- Chargé de développement commercial en assurance et banque
- Conseiller en produits bancaires et d'assurances
- Téléconseiller en assurance et banque
- Souscripteur / Vendeur / Commercial en assurance et banque
- Agent général d'assurance
- Courtier en assurance
- Expert en assurance
- Assureur
- Conseiller en assurances
- Gestionnaire de contrats d'assurances
- Collaborateur d'agence ou de cabinet en assurance
- Chargé de clientèle banque

Contacts

Amandine Spagnolo
Responsable formation
09 74 13 00 62
aspagnolo@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
Référente mobilité nationale
et internationale
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Cette formation a vocation à former des conseillers & gestionnaires en assurance. Ces spécialistes de la relation client apportent une expertise et des conseils adaptés à tout moment de la vie du contrat, aussi bien pour la proposition commerciale que pour la gestion des contrats et des sinistres.

La formation s'articule dans ce sens autour de 3 axes majeurs :

- Le développement commercial et la gestion des contrats
 - Accueil et identification du besoin du client ou du prospect
 - Suivi du client et gestion de ses contrats
 - Développement commercial, prospection et vente de contrats d'assurances et de services associés, de produits bancaires et financiers
- La gestion des sinistres et des prestations
 - Accueil du client en situation de sinistre
 - Instruction du dossier de sinistre et versement des prestations
- Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques
 - Impact de la digitalisation, intégration des progrès technologiques dans nos métiers
 - Mobilisation des ressources du système d'information de l'entreprise et des procédures

Terrains d'accueil

Les entreprises d'assurance et de réassurance ; les agences générales d'assurance ; les cabinets de courtage d'assurance et de réassurance ; les cabinets d'expertise en assurance ; les départements de gestion de risques et assurance des entreprises industrielles ou commerciales de taille importante ou des collectivités territoriales.

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ►



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Coefficient	Type	Forme
Matières générales				
Culture générale et expression	116	3	Ponctuel	Ecrit
LV1	110	2	Ponctuel	Ecrit et Oral
Compétences				
Matières professionnelles				
Culture professionnelle et suivi du client	311	4	Ponctuel	Ecrit
Développement commercial et conduite d'entretien	210	4	CCF	Oral
Gestion des sinistres	210	4	Ponctuel	Ecrit
Accueil en situation de sinistre	220	3	Ponctuel	Oral
Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques	180	2	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Bachelor Assurance & Banque
- Bachelor Commerce
- Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 8855€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	100%	85%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	100%	85%
Taux de rupture des apprentis de la formation	7%	5%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	87%	88%
Taux de poursuite d'études	80%	84%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Bachelor Assurance et Banque

Titre à finalité professionnelle Chargé de clientèles en assurance et banque - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 6 - Enregistré au RNCP N°40253 - code NSF 313 - code diplôme 26X31305 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 28/02/2025 au 28/02/2030 délivré par l'Ecole supérieure d'assurance



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 1 an
520 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA
2 semaines en entreprise***

*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 6**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

Niveau d'entrée : Le candidat doit être titulaire d'un Bac+2 en lien avec le secteur bancaire, assurantiel, financier, commercial ou Titulaire d'un Bac+2 sans rapport avec le secteur mais avec une remise à niveau technique.

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Conseiller bancaire
- Conseiller en assurance
- Collaborateur d'agent d'assurance
- Chargé de clientèle en assurance
- Conseiller en banque et/ou assurance
- Chargé de clientèle en assurance et/ou banque
- Collaborateur d'agence ou de cabinet en assurance
- Chargé d'affaires
- Chargé de développement commercial en assurance et/ou banque
- Chargé d'indemnisation
- Agent général d'assurance
- Courtier en assurance
- Expert en assurance
- Gestionnaire de contrats d'assurances

Contacts

Amandine Spagnolo
Responsable formation
09 74 13 00 62
aspagnolo@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Cette formation a vocation à former les étudiants aux domaines de l'Assurance et de la Banque en apportant les connaissances théoriques et pratiques nécessaires au métier de chargé(e) de clientèle en mettant l'accent sur la démarche relationnelle et commerciale.

- Accueillir, informer, analyser et répondre aux besoins des clients tout en assurant le niveau d'expertise offert et générer une relation de confiance
- Proposer les offres spécifiques et une réponse sur mesure en lien avec les besoins du client et adaptées à son profil
- Gestion des offres souscrites et accompagnement du client
- Fidéliser et développer son portefeuille en organisant des actions commerciales
- Construire une relation client digitalisée et optimisée dans sa gestion du temps
- Accompagner le client dans une prise de décision responsable et durable, en conduisant l'entretien de vente-conseil, conformément aux législations : modalités de reprise, devoirs de conseil et d'information, RGPD...

Terrains d'accueil

Cette activité s'exerce au sein : des sociétés et mutuelles d'assurances, des banques, des établissements de crédit, des institutions de prévoyance, des agences bancaires, des agences générales d'assurances, des courtiers en assurance et en crédit

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Bloc de compétences	Nombre d'heures	Épreuves de la fin de bloc
BLOC 1 Organiser son activité de prospection commerciale dans le cadre d'offres de produits ou/et services d'assurance, banque auprès d'une clientèle ciblée	161 heures	Cas pratique oral
BLOC 2 Accueillir, informer et analyser le contexte et besoins du client	127 heures	Cas pratique oral
BLOC 3 Conseiller et vendre des prestations adaptées au client en assurance et en banque	141 heures	Cas pratique oral
BLOC 4 Fidéliser et développer son portefeuille client dans un principe d'amélioration continue	81 heures	Cas pratique écrit
Mémoire	-	Soutenance orale
Grand oral	-	Examen oral
Projet d'entreprise	-	Soutenance orale
Certification IAS Niveau 1	-	Contrôle continu
Certification IOBSP Niveau 1	-	Contrôle continu
Passage de la certification AMF	-	Examen
Cours d'Anglais avec possibilité d'obtention d'un double diplôme reconnu en Europe : l' « European Bachelor of Science in Business, Spécialité Insurance & Banking » Accrédité E.A.B.H.E.S	-	TOEIC Minimum de 800 points

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Etudes de cas fin de bloc, Mémoire professionnel (écrit et soutenance orale), Grand oral, Projet professionnel appliqué et oraux de fin de bloc.

➔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à la diplomation

- Le candidat doit être présent à l'ensemble de ses évaluations de fin de bloc
 - Le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque bloc
 - Pour valider le titre, le candidat doit valider tous les blocs de compétences et obtenir une note du mémoire professionnel (moyenne écrit + oral) supérieure ou égale à 10/20 et valider les certifications IAS et IOBSP.
- Incidence de la non remise, remise tardive ou remise non conforme du Mémoire professionnel : le candidat ne pourra pas se présenter à sa soutenance et sera éliminé du titre.
- Avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

MS finance, manager de l'assurance, manager des risques, expert en ingénierie patrimoniale et management stratégie

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 8 034 € par année pour l'année 24-25
- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGECharmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	-	72%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	-	72%
Taux de rupture des apprentis de la formation	-	6%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	-	-
Taux de poursuite d'études	-	-
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Bachelor Responsable du Développement Commercial

Responsable du Développement Commercial » enregistrée pour 3 ans au RNCP (N° Fiche RNCP37849) sur décision du directeur général de France Compétences en date du 19 juillet 2023, au niveau de qualification 6, avec le code NSF 312, sous l'intitulé Responsable du développement commercial, avec effet jusqu'au 19 juillet 2026, délivrée par IMCP, l'organisme certificateur. Cette certification est constituée de 3 blocs de compétences. Les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus de VAE, ou d'une combinaison de ces modalités d'accès. Cette certification professionnelle est inscrite sur la liste des certifications professionnelles RNCP 37849 sous le code diplôme 26X31015.



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 1 an
550 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA
2 semaines en entreprise***

*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité fortes en entreprise



**Certification
de niveau 6**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

Niveau d'entrée : Le candidat doit être titulaire d'un diplôme BAC +2, ou titre RNCP de niveau 5, ou de 120 crédits ECTS (dans le cadre des ECTS, le dossier devra être validé par le certificateur, un dossier spécifique pourra être demandé).

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Responsable / chargé du développement commercial
- Responsable commercial, responsable de la stratégie commerciale, responsable technico-commercial,
- Responsable développement / business developer
- Responsable / chargé / ingénieur d'affaires
- Responsable / ingénieur-commercial grands comptes, gestionnaire / négociateur de comptes
- Consultant / conseil en développement commercial, consultant / conseil en stratégie commerciale et développement commercial

Contacts

Majid Elabdouni
Responsable formation
04 57 13 82 01
melabdouni@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

- Analyse de l'environnement interne de l'entreprise
- Étude de marché (macro-environnement et micro-environnement)
- Identification des objectifs commerciaux, selon la méthode SMART
- Définition des actions commerciales, en fonction des produits et services à commercialiser et de la clientèle cible
- Implémentation du plan d'actions commerciales
- Mesure de la performance commerciale de l'entreprise
- Correction et adaptation du plan d'actions commerciales
- Définition des méthodes de la stratégie commerciale
- Identification de la typologie des clients et leurs besoins
- Établissement des tarifs des produits et services
- Détermination des produits et services proposés aux clients
- Élaboration de la proposition commerciale
- Établissement d'un plan de prospection commerciale
- Constitution d'un argumentaire de négociation d'une offre commerciale
- Gestion du portefeuille clients
- Développement d'une stratégie de fidélisation
- Création d'une stratégie de relation client
- Établissement d'un partenariat commercial
- Identification des compétences des membres de l'équipe commerciale avec le service RH
- Constitution de l'équipe commerciale
- Gestion des activités commerciales à l'aide d'outils numériques
- Animation de l'équipe commerciale
- Développement des compétences des membres de l'équipe commerciale
- Désignation des moyens de promotion du produit ou service
- Évaluation des performances de l'équipe commerciale
- Amélioration de la performance commerciale

Terrains d'accueil

Les postes relevant de la certification " Responsable du développement commercial" se retrouvent dans toutes les entreprises : grandes entreprises, ETI, PME-PMI, start-up.

Tous les secteurs professionnels sont concernés et la taille de l'entreprise n'est pas un critère majeur pour l'exercice de cette fonction.

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Et aussi :

Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante

Contenu de formation et modalités d'évaluation

Bloc de compétences	Nombre d'heures	Épreuves de la fin de bloc
Bloc 1 : Piloter le développement opérationnel du plan d'actions commerciales	195 H	<u>Épreuves nationales :</u> • Diagnostic stratégique (écrit) • Plan d'actions commerciales (écrit + oral) <u>Contrôle des connaissances :</u> • S1 - Étude de marché • S1 - Outils de pilotage <u>Évaluations transversales :</u> • Évaluation professionnelle par le tuteur en entreprise du niveau d'acquisition des compétences • Auto-évaluation de l'apprenant : implication active dans le processus d'acquisition des compétences
Bloc 2 : Développer la stratégie de croissance de l'entreprise	200 H	<u>Épreuves nationales :</u> • Développement commercial (écrit + oral) • Entretien de Négociation (oral) <u>Contrôle des connaissances :</u> • S2 - Politique de prix • S2 - Gestion portefeuille clients <u>Évaluations transversales :</u> • Évaluation professionnelle par le tuteur en entreprise du niveau d'acquisition des compétences • Auto-évaluation de l'apprenant : implication active dans le processus d'acquisition des compétences
Bloc 3 : Manager une équipe commerciale	155 H	<u>Épreuve nationale :</u> • Management d'équipe (écrit + oral) <u>Contrôle des connaissances :</u> • S3 - Le recrutement • S3 - L'animation d'équipe <u>Évaluations transversales :</u> • Évaluation professionnelle par le tuteur en entreprise du niveau d'acquisition des compétences • Auto-évaluation de l'apprenant : implication active dans le processus d'acquisition des compétences
Blocs 1, 2, 3	<u>Grand Oral :</u> • 15 mn de présentation • 45 mn d'échange avec le jury • 15mn de concertation soit 1h15 par candidat.	

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

→ **Modalités des épreuves certifiantes** : Evaluations pédagogiques : épreuves nationales + Contrôle des connaissances. Evaluations transverses : Evaluations professionnelles des compétences métier et comportementales + Auto-évaluations des compétences métier et comportementales + Grand Oral

→ **Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences**

Conditions de présentation à la diplomation

- Le candidat doit être présent à l'ensemble de ses évaluations (sauf justificatif valide).
- Le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque bloc.
Cette note est composée de la note de l'épreuve de fin de bloc ou de la moyenne des deux épreuves de fin de bloc.
- Les deux épreuves d'un même bloc se compensent entre elles. Les blocs ne se compensent donc pas entre eux.
- Incidence de la non remise, remise tardive ou remise non conforme du Rapport d'activité : le candidat ne pourra pas se présenter à sa soutenance et sera éliminé du titre.
- Avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 8200 euros par an.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juillet 2026

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2024
Taux de réussite global de la formation*	NC Première promotion sortante en 2024
Taux de réussite des apprentis de la formation**	
Taux de rupture des apprentis de la formation	
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	
Insertion professionnelle	
Taux de poursuite d'études	
Satisfaction globale apprentis	
Satisfaction globale entreprises	

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Mastère européen Management et stratégie d'entreprise Titre Manager des Organisations

SPÉCIALISATION MARKETING DIGITAL OU STRATÉGIE B2B & DÉVELOPPEMENT GRANDS COMPTES

DOUBLE CERTIFICATION : MASTÈRE EUROPÉEN MANAGEMENT STRATÉGIE D'ENTREPRISE Diplôme privé de la FEDE - Niveau 7 du Cadre européen des certifications (CEC) TITRE RNCP MANAGER DES ORGANISATIONS

Certification professionnelle enregistrée au RNCP N°35280 par CDE FEDE France et reconnue par l'État au niveau 7
code NSF 310 : Spécialités polyvalentes des échanges et de la gestion - code diplôme 16X31018 - Date validité du titre par décision de [France Compétences](#) du 10/02/2021 au
10/02/2026 délivré par la CEDE FEDE France (Centre européen des examens de la Fédération européenne des écoles en France)



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
987 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en formation
2 semaines en entreprise**
*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes
d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 7**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

En partenariat avec

Mastère européen Management
et stratégie d'entreprise :



Certification professionnelle
de Manager des organisations :



Prérequis

Niveau d'entrée :

- L'accès à la préparation au titre « Manager des organisations » est ouvert pour un cycle de formation de deux ans, à tout titulaire d'un diplôme ou titre de niveau attestant d'un niveau 6 ou équivalent dans le domaine de la gestion ou du management.
- À titre dérogatoire, l'accès à la certification pourra être ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau 5 d'études de gestion, d'économie ou de droit et attestant d'une expérience professionnelle, en continu ou en discontinu, dans la direction d'entreprises ou de services.
- Les candidats doivent également avoir validé le niveau d'anglais correspondant au niveau B1.

Certification professionnelle accessible par la VAE. Plus d'information sur : fededucation/vae et vae.gouv.fr

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

Chef d'entreprise, Directeur général de filiale, Directeur fonctionnel (commercial, marketing, juridique, finance, ressources humaines, Supply Chain, logistique, export), Directeur d'unités opérationnelles, Manager de zone (filiale, unité, services), Directeur adjoint, Gérant, Directeur de service, Manager de projet, Directeur du développement, Directeur des ventes, Consultant dans des cabinets de conseil (orientés vers le management stratégique et opérationnel, les ressources humaines, les achats, l'expertise comptable)

Contacts

Majid Elabdouni

Responsable formation

04 57 13 82 01

melabdouni@les-charmilles.fr

Pascale Sinner

Référente handicap

04 76 03 74 08

psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella

Référente mobilité nationale et internationale

04 76 03 74 12

hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan

Chargée des Relations Entreprises

04 57 13 82 00

mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Le Mastère Européen Management Stratégie d'Entreprise prépare les futurs professionnels aux fonctions de management et de stratégie d'entreprise dans les différents domaines : commercial, "business to business", gestion d'entreprise, management, marketing, ressources humaines, environnement international.

En 2ème année spécialisation au choix : Marketing Digital ou Stratégie B2B & Développement Grands Comptes

- Élaborer et diffuser la stratégie globale d'une organisation
- Piloter la mise en œuvre de la stratégie globale d'une organisation
- Manager les équipes
- Diriger la stratégie de développement marketing et commercial d'une organisation

Terrains d'accueil

L'activité de ce métier s'exerce à la direction d'une entreprise dont l'effectif est compris entre 10 et 250 salariés avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, un centre de profit ou un département dans une plus grande structure dans ses différentes dimensions (organisationnelle, humaine, commerciale, etc.), dans tous les secteurs.

Poursuites d'études

Mastère spécialisé en innovation managériale et / ou stratégie (Bac+6).

Pour connaître les passerelles et les équivalences vers d'autres certifications, consultez le site internet de France Compétences : francecompetences.fr

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :

**Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante**



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

→ LE PARCOURS DE FORMATION EST PROPOSÉ DANS SON INTÉGRALITÉ, IL N'EST PAS POSSIBLE D'EXCLURE L'UNE DES THÉMATIQUES DE FORMATION CI-DESSOUS

ANNÉE 1	MODALITÉS D'ÉVALUATION :
CULTURE ET MANAGEMENT D'ENTREPRISE	QCM coefficient 2 1h
Maîtriser les principaux outils de gestion comptable et financière	
Maîtriser les fondamentaux de la recherche marketing et du marketing stratégique	
Appréhender les enjeux de la distribution et de la logique	
LANGUE VIVANTE EUROPÉENNE - ÉCRIT NIVEAU B2 DU CECR	Ecrit 1h45
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES ORGANISATIONS	Exercices pratiques coefficient 5 2h
Maîtriser les techniques de management et de la communication interpersonnelle	
Mettre en place des outils de communication pour garantir le climat social de l'entreprise et développer la culture d'entreprise	
Mettre en place une structure organisationnelle efficace et mener une démarche qualité	
LES ENTREPRISES ET LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	QCM en ligne coefficient 4 1h
Identifier et mobiliser avec esprit critique les ressources adaptées pour se renseigner sur un sujet lié à la transition écologique	
Prendre conscience du rôle et de la responsabilité des citoyens dans la prise de décision collective	
Comprendre et mener une réflexion critique sur les objectifs de développement durable et de transition écologique	
Présenter les enjeux sectoriels de la transition écologique et appréhender la manière dont les organisations s'y inscrivent.	
SOUTENANCE : MISSION PROFESSIONNELLE	Grand oral coefficient 5 1h
CONTRÔLE CONTINU	coefficient 2

➔ ANNÉE 2 : UNE SPÉCIALISATION AU CHOIX

MARKETING DIGITAL

Maîtriser les outils marketing et communication digitale
Identifier les leviers d'acquisition pour un parcours client optimal
Elaborer et mettre en place une stratégie de marketing digital (outils, planification, coûts...)
Piloter, évaluer et optimiser la stratégie de marketing digital
Construire sa stratégie relation client digitale
Gérer sa e-réputation
Evaluer les actions marketing et analyser les résultats pour définir des axes d'améliorations

STRATÉGIE B2B ET DÉVELOPPEMENT GRANDS COMPTES

Elaborer un plan d'action de développement pour les clients grands comptes
Piloter l'action de développement commercial en mode projet
Assurer une négociation réussie avec le client grands comptes et le fidéliser
Communiquer efficacement auprès de ses clients et de ses partenaires (internes et/ou externes)

OU

ANNÉE 2	MODALITÉS D'ÉVALUATION :
STRATÉGIE & ENVIRONNEMENTS GÉOPOLITIQUE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	
Acquérir des connaissances en droit international en matière de contrats internationaux, de protection intellectuelle et industrielle et des lois anti-trust	Exercices pratiques coefficient 5 3h
Comprendre les aspects techniques des affaires internationales notamment en matière de transport, logistique et import-export	
LANGUE VIVANTE EUREPÉENNE - ORAL NIVEAU B2 DU CECR	Oral 45 minutes
MANAGEMENT STRATÉGIQUE DES ORGANISATIONS	
Intégrer les connaissances en matière de finances internationales et en particulier ce qui relève des marchés à terme, des risques de crédit	Étude de cas coefficient 7 4h
Appréhender le contexte de l'environnement managérial	
Comprendre les différents aspects du marketing afin d'élaborer des stratégies commerciales, des stratégies de communication et des stratégies d'innovation	
SOUTENANCE : THÈSE PROFESSIONNELLE	Grand oral coefficient 4 1h
CONTRÔLE CONTINU	coefficient 2

ANNÉE 2, épreuves facultatives	MODALITÉS D'ÉVALUATION :
LANGUE VIVANTE 2	Écrit coefficient 6 1h45
LE PROJET EUROPÉEN : CULTURE ET DÉMOCRATIE POUR UNE CITOYENNETÉ EN ACTION	QCM en ligne coefficient 6 40 minutes
LE MANAGEMENT INTERCULTUREL ET LES RESSOURCES HUMAINES EN EUROPE	QCM en ligne coefficient 6 40 minutes

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Etudes de cas fin de bloc, Rapport de compétences et Mémoire professionnel (écrit et soutenance orale)

➔ **Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences**

Conditions de présentation à la diplomation

- Le candidat doit être présent à l'ensemble de ses évaluations de fin de bloc.
- Le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque bloc.
- Pour valider le titre, le candidat doit valider tous les blocs de compétences et obtenir une note du mémoire professionnel (moyenne écrit + oral) supérieure ou égale à 10/20.
- Incidence des absences sur le rattrapage : le candidat doit avoir suivi au moins 80% des heures de formation (sauf cas particulier soumis à la décision de la direction et en accord avec le certificateur).
- Incidence de la non remise, remise tardive ou remise non conforme du Rapport de compétences ou du Mémoire professionnel : le candidat ne pourra pas se présenter à sa soutenance et sera éliminé du titre.
- Avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Poursuites d'études

Mastère spécialisé en innovation managériale et / ou stratégie (Bac+6).

Pour connaître les passerelles et les équivalences vers d'autres certifications, consultez le site internet de France Compétences : francecompetences.fr

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 9000€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Accès gratuit à la bibliothèque en ligne Scholarvox (pour les Ms)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Date de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sous dossier

Statistiques

Taux de réussite	2026
Taux de réussite global de la formation*	NC Première promotion sortante en 2026
Taux de réussite des apprentis de la formation**	
Taux de rupture des apprentis de la formation	
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	
Insertion professionnelle	
Taux de poursuite d'études	
Satisfaction globale apprentis	88%
Satisfaction globale entreprises	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

BTS FED Option Génie Climatique et Fluidique (GCF)

Titre à finalité professionnelle : BTS Fluides-énergies-domotique option A « génie climatique et fluidique » - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38361 - Code NSF 227 - Code diplôme 32022709 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par le Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1400 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**2 semaines en CFA
2 semaines en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**SciencesTech
3 allée de Palestine
38640 Gières**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : BAC Général, BAC STI 2D, BAC PRO énergétique et électrotechnique

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Assistance bureaux d'études
- Conducteur de travaux
- Technicien de maintenance
- Metteur au point
- Installateur de systèmes énergétiques

Contacts

Norbert Demarchi
Responsable formation
09 74 13 00 61
ndemarchi@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

- Analyser les besoins d'un client
- Analyser un système
- Concevoir des solutions technologiques
- Décoder et élaborer des plans et des schémas
- Appliquer les réglementations en vigueur
- Mettre en œuvre des outils de pilotage
- Réaliser des essais, des mesures
- Vérifier, adapter les performances d'un système
- Déterminer des prix ou des coûts aux différentes phases d'avancement d'un projet
- Organiser et suivre le projet, animer une équipe
- Établir et mettre à jour un planning
- Recueillir et traiter l'information
- Écouter, dialoguer argumenter
- Élaborer et utiliser un support de communication
- Négocier
- Élaborer une offre commerciale

Terrains d'accueil

Entreprises de toutes tailles du bâtiment et du génie climatique, des industries ou le transport et l'échange d'énergie est au coeur du métier en particulier :

- Les bureaux d'études chargés de conception
- Les entreprises chargées de l'installation
- Les entreprises de maintenance et de gestion des installations
- Les entreprises de fabrication et de diffusion de matériels.

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
Matières générales				
Culture générale et expression	160	3	Ponctuel	Ecrit
LV1	120	2	CCF	Oral
Mathématiques	120	2	CCF	Ecrit
Physique - Chimie	100	1	CCF	Oral
Matières professionnelles				
Etudes des systèmes	300	6	Ponctuel	Ecrit
Intervention sur les systèmes	200	5	CCF	Oral
Epreuve professionnelle de synthèse <u>Travaux pratiques, mémoires professionnels...</u>	400	8	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Licence Construction Durable
- Licence professionnelle à dominante commerciale (stratégie et management des entreprises du bâtiment) ou technique (bâtiment et construction, électricité et électronique, systèmes de sécurité et télésurveillance) ou vers une classe préparatoire en technologie industrielle post bac+2 (ATS) pour intégrer ensuite une école d'ingénieurs.

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 8979€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	87%	75%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	87%	72%
Taux de rupture des apprentis de la formation	6%	8%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	80%	87%
Taux de poursuite d'études	50%	42%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

BTS FED Option Domotique et Bâtiments Communicants (DBC)

Titre à finalité professionnelle : BTS Fluides-énergies-domotique option C domotique et bâtiments communicants - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5
- Enregistré au RNCP N°38361 - Code NSF 227 - Code diplôme 32022711 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024
au 31/12/2028 délivré par le Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1400 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**2 semaines en CFA
2 semaines en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**SciencesTech
3 allée de Palestine
38640 Gières**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : BAC Général, BAC STI 2D, BAC PRO SEN, BAC PRO ELEC

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Installateur en électricité générale
- Installateur de systèmes énergétiques
- Technicien de maintenance
- Assistance bureaux d'études
- Conducteur de travaux (après 3-4 ans d'expériences)
- Technicien en programmation de systèmes

Contacts

Nicolas Malonda

Responsable formation

04 76 03 74 19

nmalonda@les-charmilles.fr

Pascale Sinner

Référente handicap

04 76 03 74 08

psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella

**Référente mobilité nationale et
internationale**

04 76 03 74 12

hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan

Chargée des Relations Entreprises

04 57 13 82 00

mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

- Analyser les besoins d'un client
- Analyser un système
- Concevoir des solutions technologiques
- Décoder et élaborer des plans et des schémas
- Appliquer les réglementations en vigueur
- Mettre en œuvre des outils de pilotage
- Réaliser des essais, des mesures
- Vérifier, adapter les performances d'un système
- Déterminer des prix ou des coûts aux différentes phases d'avancement d'un projet
- Organiser et suivre le projet, animer une équipe
- Établir et mettre à jour un planning
- Recueillir et traiter l'information
- Écouter, dialoguer argumenter
- Élaborer et utiliser un support de communication
- Négocier
- Élaborer une offre commerciale

Terrains d'accueil

Entreprises d'électricité en courant fort et faible et toute entreprise spécialisée dans :

- Le confort des bâtiments : confort thermique, acoustique
- La sécurité des biens et des personnes : sécurité incendie, contrôle d'accès, anti-intrusion, vidéosurveillance...
- La gestion des énergies, régulation de la climatisation et du chauffage, délestage, éclairage...
- La communication des réseaux : supervision, télégestion, voix, images...
- Installations photovoltaïques
- Sécurité incendie SSI

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Char milles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
Matières générales				
Culture générale et expression	160	3	Ponctuel	Ecrit
LV1	120	2	CCF	Oral
Mathématiques	120	2	CCF	Ecrit
Physique - Chimie	100	1	CCF	Oral
Matières professionnelles				
Etudes des systèmes	300	6	Ponctuel	Ecrit
Intervention sur les systèmes	200	5	CCF	Oral
Epreuve professionnelle de synthèse <i>Travaux pratiques, mémoires professionnels...</i>	400	8	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Licence Énergétique et fluides du bâtiment – spécialité BIM
- Licence professionnelle à dominante commerciale (stratégie et management des entreprises du bâtiment) ou technique (bâtiment et construction, électricité et électronique, systèmes de sécurité et télésurveillance) ou vers une classe préparatoire en technologie industrielle post bac+2 (ATS) pour intégrer ensuite une école d'ingénieurs

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 8979€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	86%	62%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	86%	62%
Taux de rupture des apprentis de la formation	8%	6%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	74%	79%
Taux de poursuite d'études	36%	42%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

BTS FED Option Froid et Conditionnement d'Air (FCA)

Titre à finalité professionnelle : BTS Fluides-énergies-domotique option B « froid et conditionnement d'air - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°38361 - Code NSF 227 - Code diplôme 32022710 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/01/2024 au 31/12/2028 délivré par le Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1400 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**2 semaines en CFA
2 semaines en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**SciencesTech
3 allée de Palestine
38640 Gières**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : BAC Général, BAC STI 2D, BAC PRO MELEC, SEN, MFER, MEE, ICCER

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Assistance bureaux d'études
- Conducteur de travaux
- Technicien de maintenance
- Metteur au point
- Installateur de systèmes énergétiques

Contacts

Didier Capron
Responsable formation
04 76 12 97 24
dcapron@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

- 1 - Maîtriser la réalisation et l'exécution d'une installation de froid et de conditionnement d'air
- 2 - Superviser la réalisation des travaux d'installation, de réhabilitation
- 3 - Exploiter et maintenir les installations frigorifiques et de conditionnement d'air prenant en compte l'environnement et l'importance des économies d'énergies.
- 4 - Concevoir et chiffrer des projets en autonomie partielle ou totale suivant la taille de l'entreprise

Puisqu'il évolue dans un secteur où le développement durable est un souci constant, le titulaire de ce BTS participe à la mise en oeuvre de solutions techniques qui prennent en compte l'environnement et l'importance des économies d'énergie.

Il est aussi amené à conseiller des clients très divers, des commerçants de l'alimentaire, des restaurateurs, des collectivités, mais aussi des industriels, des services hospitaliers.

Terrains d'accueil

Entreprises de toutes tailles du bâtiment et de l'industrie du froid et de la climatisation, en particulier :

- Les entreprises chargées de l'installation
- Les entreprises de maintenance et de gestion des installations
- Les entreprises de fabrication et de diffusion de matériels.
- Les bureaux d'études chargés de conception

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ►



Contenu de formation et modalités d'évaluation

	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
Matières générales				
Culture générale et expression	160	3	Ponctuel	Ecrit
LV1	120	2	CCF	Oral
Mathématiques	120	2	CCF	Ecrit
Physique - Chimie	100	1	CCF	Oral
Matières professionnelles				
Etudes des systèmes	300	6	Ponctuel	Ecrit
Intervention sur les systèmes	200	5	CCF	Oral
Epreuve professionnelle de synthèse <i>Travaux pratiques, mémoires professionnels...</i>	400	8	CCF	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Licence Construction Durable
- Licence professionnelle à dominante commerciale (stratégie et management des entreprises du bâtiment) ou technique (bâtiment et construction, électricité et électronique, systèmes de sécurité et télésurveillance) ou vers une classe préparatoire en technologie industrielle post bac+2 (ATS) pour intégrer ensuite une école d'ingénieurs.

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 8979€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2024-2025	Janvier 2024	Sept 2024	Juin 2025
2e année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	86%	50%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	86%	50%
Taux de rupture des apprentis de la formation	6%	6%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	100%	50%
Taux de poursuite d'études	65%	32%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

BTS Métier du Géomètre – Topographe et de La Modélisation Numérique (MGTMN)

Titre à finalité professionnelle BTS - Métiers du géomètre - topographe et de la modélisation numérique - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 - Enregistré au RNCP N°37707 - code NSF 231 - code diplôme 32023108 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2023 à 31/08/2026 délivré par MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1400 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**2 semaines en CFA
2 semaines en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 5
Bac + 2 - 120 crédits ECTS**



**SciencesTech
3 allée de Palestine
38640 Gières**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

Prérequis

Niveau d'entrée : Bac général spécialités scientifiques, Bac STI2D toutes options, du Bac pro du domaine du BTP sous condition.

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Géomètre-topographe
- Cartographe
- Géomaticien
- Dessinateur/projeteur

Contacts

Séverine Follet

Responsable formation
04 76 03 74 05
sfollet@les-charmilles.fr

Pascale Sinner

Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella

**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan

Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

- Relevés de l'existant (terrains, bâtiments) en milieu urbain, péri-urbain, rural
- Création de plans numériques grâce au traitement informatique des données
- Etudes de projets d'aménagement de l'espace
- Exploitation de documents techniques et juridiques en particulier dans le domaine du foncier, de l'urbanisme et de l'aménagement

Terrains d'accueil

- Cabinets de géomètre-experts
- Entreprises de topographie ou bureaux d'études
- Entreprises du Bâtiment et des travaux publics (BTP)
- Services des grandes entreprises du secteur public en ingénierie de topographie et gestion patrimoniale

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et / ou sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

	Nombre d'heures	Coeff	Type	Forme
Matières générales				
Culture générale et expression	150	4	Ponctuel	Ecrit
LV1	120	3	CCF	Oral
Mathématiques	160	2	CCF	Ecrit
Physique - Chimie	120	2	CCF	Oral
Matières professionnelles				
Étude d'une situation professionnelle	850	5	Ponctuel	Ecrit
Acquisition et traitement des données		5	CCF	Oral
Epreuve professionnelle de synthèse Projet professionnel <i>Compte rendu d'activités en milieu professionnel</i>		9	Ponctuel	Oral

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)

Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Licences Pro : aménagement du territoire et urbanisme, cartographie SIG, géo-mesure, travaux publics...
- Ecoles d'ingénieur : Ecole Supérieure des Géomètres topographes ESGT ou INSA Strasbourg.

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 8763€ par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026
2e année	2026-2027	Janvier 2026	Sept 2026	Juin 2027

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	100%	100%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	100%	100%
Taux de rupture des apprentis de la formation	5%	6%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	46%	54%
Taux de poursuite d'études	54%	62%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100



LICENCE Énergétique et fluides du bâtiment – spécialité BIM

Titre à finalité professionnelle : Licence Professionnelle Métiers du BTP : génie civil et construction - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 6 - Enregistré au RNCP N°40054 - Codes NSF 230 231 232 - Code diplôme 20523101 - Date validité du titre par décision de France Compétences date d'échéance au 31/12/2026 délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers - Auvergne-Rhône-Alpes



**Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 1 an
500 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA
2 semaines en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 6
Bac + 3 - 180 crédits ECTS**



**SciencesTech
3 allée de Palestine
38640 Gières**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

En partenariat avec

le **cnam**

Prérequis

Niveau d'entrée : BTS, DUT, BTP, BTS FED, DUT GTE, L2 Physique

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Chargés d'études en thermique et fluides du bâtiment
- Chargés d'études en enveloppes du bâtiment
- Chargés d'études en rénovation énergétique du bâtiment
- Dessinateur projeteur
- Chef de projet, BIM manager, coordinateur BIM
- Conducteur de travaux en travaux neufs fluides énergie ou en travaux de rénovation énergétique

Contacts

Hakima Guella
Référente formation
Référente mobilité nationale et internationale
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la démarche de projet basée sur le concept de maquette numérique collaborative (BIM)
- Réceptionner et étudier le dossier technique en environnement BIM et étudier la faisabilité des projets d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et des moyens techniques à mettre en œuvre pour le réaliser
- Maîtriser les technologies associées à la performance énergétique et environnementales des bâtiments pour concevoir des solutions techniques pour les travaux neufs et pour les travaux de rénovation
- Vérifier les éléments de conformité à la réglementation thermique d'un bâtiment neuf ou ancien dans le domaine foncier
- Réaliser des bilans thermiques avec des logiciels de calculs thermiques, en respectant les exigences réglementaire

Terrains d'accueil

- Bureaux d'étude Thermique/Fluides/Enveloppes du bâtiment
- Maîtrise d'œuvre et ingénierie
- Installateurs, distributeurs services énergétiques

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site internet : les-charmilles.fr
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

	Nombre d'heures	Forme
Harmonisation 44	44	CCF : projets + examen final
Thermique, acoustique, mécanique des fluides	47	
Thermique du bâtiment	65	
Acoustique du bâtiment	30	
Enveloppes du bâtiment	30	
Chauffage, ventilation, climatisation	36	
Systèmes énergétiques du bâtiment	30	
Innovation dans le BTP	FOAD*	
Electricité du bâtiment	34	
Management de projet BIM	65	
Bâtiment intelligent	30	
Anglais professionnel	38	Dossier d'expérience professionnelle + soutenance
Communication professionnelle	35	
Management d'équipe	30	
Rapport d'activités	46	

*FOAD : Modalité d'évaluation par le CNAM (visioconférence)

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Suite de parcours possibles

Quelques poursuites d'études possibles à la suite d'une licence énergétique et fluides du bâtiment :

- Poursuite d'études au Cnam : Diplôme d'ingénieur BTP
- Poursuite d'études hors du Cnam : Des passerelles et des concours sont possibles vers certaines poursuites :
- Masters d'énergétique ou Génie civil
- Diplôme d'ingénieur en Construction durable
- Diplôme d'ingénieur Travaux
- Diplôme d'ingénieur en thermique du bâtiment

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 9000 € par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2022	2023
Taux de réussite global de la formation*	100%	100%
Taux de réussite des apprentis de la formation**	100%	100%
Taux de rupture des apprentis de la formation	0%	0%
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-
Insertion professionnelle	66%	75%
Taux de poursuite d'études	33%	28%
Satisfaction globale apprentis	87%	88%
Satisfaction globale entreprises	81%	83%

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100

Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes

Certification à finalité professionnelle : Attestation d'aptitude à la manipulation de fluides frigorigènes - Enregistrée au RNCP°5638 - codes NSF 227s / 227 r / 227 - Date de validité de la certification par décision de France Compétences du 01/01/2022 au 31/12/2026, délivrée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires



Moyens techniques de la formation :
Plateau technique équipé



4 jours de formation (7heures/jour)
½ journée d'examen (3,5 heures)



Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes



SciencesTech
3 allée de Palestine
38640 Gières



Tarif total 4 jours + examen :
1 380 €



Formation accessible à tous types de handicap

En partenariat avec



Prérequis

Les personnes exerçant une activité de maintenance, de mise en service d'installations frigorifiques, de climatisation ou de pompes à chaleur. Ces prérequis seront évalués par le responsable de formation lors d'un entretien.

Débouchés professionnels

Métiers liés à la maintenance, à la mise en service d'installations frigorifiques, de climatisation ou de pompes à chaleur

Publics accueillis

- Formation proposée dans le cadre de la formation continue
- Personne en situation de handicap : Prendre contact avec la référente Handicap pour étudier votre situation.

Contacts

Didier Capron
Responsable formation
04 76 12 97 24
dacpron@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
Référente mobilité internationale
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr



Objectifs pédagogiques

- Etudier les bases théoriques des circuits frigorifiques
- Acquérir la méthode de la manipulation des fluides frigorigènes lors d'une opération de mise en service ou de maintenance
- Intervenir sur une machine frigorifique pour la charger de fluide frigorigène et procéder à la récupération des fluides.

Modalités d'inscription et modalités financières

- **Pour s'inscrire, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :** habilitation.fluides@les-charmilles.fr
- **Tarif total 4 jours + examen : 1 380 €**
 - Coût par journée de formation : 286 € et coût examen : 236 €

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Moyens pédagogiques

Cours théoriques et pratiques. Des supports pédagogiques seront fournis par les formateurs. Durant la formation, le port des EPI est obligatoire et est à la charge du candidat (chaussures de sécurité et vêtements de travail)

Les + des Charmilles



Et aussi :
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Une journée se déroule de 8h à 12h et de 13h à 17h

Programme	
J1	Module 1 : Les bases du circuit frigorifique (théorie)
J2	Module 2 : La manipulation des fluides frigorigènes (pratique) Module 3 : Intervention sur une machine frigorifique (pratique)
J3	Module 2 : La manipulation des fluides frigorigènes (pratique) Module 3 : Intervention sur une machine frigorifique (pratique)
J4	Module 2 : La manipulation des fluides frigorigènes (pratique) Module 3 : Intervention sur une machine frigorifique (pratique)
J5	Examen (1/2 journée)

L'évaluation se déroule à l'issue des 4 jours de formation

Les modalités de passage sont les suivantes :

- Passage du test théorique : 1h
- Passage du test pratique : 2h30

Les sessions d'évaluation se déroulent par groupe de 3 apprenants pour 1 évaluateur.

Une enquête de satisfaction est transmise à chaque candidat.

La réussite à l'épreuve de pratique et de théorie conduira à l'obtention de l'attestation d'aptitude, délivrée après délibération du jury

Si vous ne réussissez pas une partie de l'examen, vous avez la possibilité de passer à nouveau les épreuves non validées lors d'une session de rattrapage dans le même centre d'évaluation

Durée de formation et modalités d'organisation

- Sessions de 4 jours de formation (7heures/jour)
- ½ journée d'examen (3,5 heures)

Dates de formation :

- Du 4 au 7 novembre 2024 Examen le vendredi 8 novembre 2024
- Du 2 au 6 décembre 2024 - session pro Examen le 6 décembre 2024
- Du 7 au 10 avril 2025 - session alternant Examen le 10 avril 2025
- Du 23 au 26 juin 2025 - session alternant Examen le 26 juin 2025
- Du 30 juin au 3 juillet 2025 - session alternant Examen le 3 juillet 2025
- Du 7 au 10 juillet 2025 - session alternant Examen le 10 juillet 2025
- Du 24 au 28 novembre 2025 - session pro Examen le 28 novembre 2025

Références

	2021	2022	2023
Nombre d'apprenants	34	7	18
Pourcentage d'hommes	88%	100%	100%
Pourcentage de femmes	12%	0%	0%
Taux de réussite global de la formation	70%	100%	72%
Taux de rupture global de la formation	0%	0%	0%